

Rapport
d'activité
2003



- avril 2004 -

Table des matières

La vie de l'association	2
1. Les adhérents	3
2. Le Conseil d'administration.....	4
3. L'Assemblée générale du 26 juin 2003.....	9
4. Le personnel de l'ADRC en 2003.....	11
Département Etudes et Conseils	12
1. Études, conseils, expertises.....	13
Information - Animation	19
1. Information des exploitants – prévisionnements	20
2. Centre-ressources : site Internet, photothèque	22
3. Réunions professionnelles	24
4. Parrainages de salles	25
5. Autres interventions de l'ADRC – débats et tables-rondes	27
Mission Patrimoine	28
1. Aide à la diffusion des films	29
2. <i>Semaine du patrimoine cinématographique européen</i>	33
3. <i>Une mémoire en courts</i>	34
4. Services à destination des salles, Centre-ressources.....	35
5. Perspectives pour 2003	37
6. Annexe : carte des salles.....	38
L'accès au film (Tirage de copies supplémentaires)	40
1. L'accès au film – Synthèse	41
2. Répartition des entrées.....	44
3. Répartition et évolution des tirages selon les procédures	45
4. Répartition par nationalités.....	47
5. Ventilation des tirages Petites villes selon le nombre de copies ADRC tirées par film	49
6. Répartition des tirages ADRC selon l'ampleur de la diffusion des films.....	50
7. Art et Essai et films en version originale.....	51
8. Répartition par distributeur.....	52
9. Répartition par établissements	56
10. Répartition géographique des copies par région ADRC.....	57
Annexes	66
• Tableau général : films – copies – résultats - Procédure Petites villes - Procédure Villes moyennes et procédure Art et Essai	
• Liste des localités ayant bénéficié de la procédure Petites villes	
• Modes d'intervention de l'ADRC pour l'accès au film	

La vie de l'association

Année 2003

1. Les 20 ans de l'Agence pour le développement régional du cinéma
2. Les adhérents
3. Le Conseil d'administration
4. L'Assemblée générale du 26 juin 2003
5. Le personnel de l'ADRC en 2003

1. Les 20 ans de l'Agence pour le Développement Régional du Cinéma

L'anniversaire des 20 ans de l'Agence a été marqué par plusieurs manifestations, deux publications et l'organisation en collaboration avec le Festival « Indépendance(s) et création » de Ciné 32 d'une journée de réflexion sur le thème *Collectivités territoriales et salles de cinéma*.

Festival de Cannes : les 20 ans de l'ADRC

L'ADRC a réuni le 18 mai 2003 lors du Festival de Cannes, dans une atmosphère chaleureuse et conviviale, plus de 120 partenaires de l'Agence : exploitants, distributeurs, producteurs et programmeurs.

L'Assemblée générale et la table-ronde des 20 ans à la Fémis

Le 26 juin, l'anniversaire des vingt ans d'intervention de l'Agence a été célébré à la Fémis, rue Francoeur, grâce à l'accueil d'Alain Auclair, son Président, ainsi que de toute son équipe, et à l'appui généreux de Maurice Tinchant. La bonne humeur associative n'a pas exclu le sérieux des débats de l'Assemblée générale présidés par Patrice Leconte, lors de laquelle les rapports moraux et financiers ont été présentés et approuvés à l'unanimité.

La table-ronde organisée après l'Assemblée sur le thème « L'ADRC : intervenir aujourd'hui pour le cinéma » a réuni autour de Patrice Leconte et Laurent Creton, professeur à Paris III, des distributrices, Régine Vial et Fabienne Vonier, des exploitants, Claude Forest et Thierry Tabaraud, un cinéaste, Bertrand Van Effenterre, et Jean-Michel Gévaudan. Parmi les principaux thèmes abordés figuraient les évolutions de la diffusion et de l'exploitation durant les vingt dernières années, l'impact des multiplexes, le rôle des collectivités territoriales, l'intervention des pouvoirs publics. De nombreux intervenants, dans la salle comme à la tribune ont aussi évoqué, durant deux heures d'un débat passionné, les désirs des spectateurs, l'espace de parole que constituent les salles, les relations avec les élus locaux, et surtout l'importance des interventions de l'ADRC aujourd'hui qui favorise une meilleure exposition des films dans leur pluralité et la durée.

La soirée a été enfin consacrée à un buffet qui, après les discours d'anniversaire et de bienvenue de Patrice Leconte et Alain Auclair, a permis à tous ceux qui avaient pris part aux réunions de l'après-midi et à de nombreux autres partenaires de l'Agence de se retrouver pour prolonger les discussions entamées. Grâce à Axel Brucker, les participants ont pu aussi découvrir, ou redécouvrir, les bandes annonces d'une vingtaine de films soutenus par l'Agence dans ses premières années.

Le 16 octobre 2003 : journée de travail avec les collectivités territoriales à Auch (Gers)

Travailler avec les collectivités sur leurs besoins et attentes concernant les projets de salles de cinéma, telle était l'objet de la journée organisée par l'ADRC en ouverture du Festival « Indépendance(s) et création » à Auch. Cette rencontre entre des collectivités locales et l'équipe de l'ADRC s'intégrait dans une double célébration, celle des 20 ans de l'ADRC et des 25 ans de l'association Ciné 32, célébration d'une préoccupation commune quant à l'accessibilité du cinéma pour tous, y compris dans les villages.

Durant la matinée, au Conseil Général du Gers, autour de M. Robin, directeur de la Culture au Conseil Général du Gers, Mme Delaunay, chef de l'Exploitation au CNC, M. Creton, professeur en Economie du cinéma à Paris III, et de l'équipe de l'ADRC, une réunion de travail rassemblait Mme Aubès et M. Bonnotte, respectivement directrice des services et maire de Sézanne (51), Mme Roche-Durand, chargée du cinéma de l'audiovisuel et du livre au Conseil Régional du Limousin, Mme Lachaud, chargée de développement théâtre et cinéma au département de la Seine et Marne, M. Delas directeur des Affaires Culturelles de la ville d'Agen, M. Poncet, directeur des Affaires Culturelles de Colomiers.

Chacun a pu ainsi faire part, selon les différentes échelles de projet, de son expérience et des problèmes divers qui se posent à une collectivité soucieuse de développer un équipement de cinéma de qualité sur son territoire. D'une part, chaque projet fait l'objet de toute une série de questions particulières, parfois très en amont, nécessitant compétences et travail spécifiques – d'où l'intérêt des interventions de l'ADRC. Et d'autre part, ces projets articulent de plus en plus des volontés, responsabilités et intérêts de collectivités et d'acteurs privés (individuels ou associatifs), nécessitant un dialogue et un travail commun en fonction d'objectifs préalablement établis.

L'après-midi, une table ronde publique envisageait la place et le rôle des cinémas dans l'aménagement du territoire, sur la base des expériences et des questions soulevées par les participants, dont des exploitants bien sûr mais aussi des spectateurs.

Là encore, le débat établissait la nécessité du respect des contraintes et des priorités de chacun des partenaires, publics et privés, s'articulant avec la gestion d'un véritable projet, préalablement défini, propre à répondre aux préoccupations d'intérêt général des collectivités.

Le Guide pratique d'étude des projets de salles de cinéma

Créer ou transformer un cinéma. Guide pratique d'étude des projets de salles de cinéma publié en octobre 2003 a été le premier ouvrage réalisé par l'Agence à l'occasion de son vingtième anniversaire.

En huit chapitres cet ouvrage propose, à l'intention des exploitants de salles de cinéma, des élus locaux, des associations gérant une salle, et de tous ceux qui s'intéressent aux salles de cinéma, une analyse méthodique des questions communes à toute création ou transformation de salle de cinéma.

Les réglementations administratives et la recherche des financements, mais aussi les aspects culturels, architecturaux et urbanistiques, comme les aspects économiques et techniques, sont abordés sous forme de fiches pratiques.

Ce livre qui se veut avant tout didactique permet ainsi de faire le point sur ces diverses questions. Il est complété par des annexes, un index des notions abordées, la liste des principaux textes de référence, et un répertoire des adresses utiles.

L'ouvrage L'ADRC 20 ans d'actions pour le cinéma

Cet ouvrage adressé à tous les adhérents et partenaires de l'Agence propose, en cinq chapitres, un bilan de vingt ans d'action en faveur des cinémas à travers les témoignages et les analyses de nombreuses personnalités, et présente les étapes essentielles de la vie de l'Agence. Les interventions de la table ronde du 26 juin 2003, qui a réuni à la Fémis exploitants, distributeurs, économistes et cinéastes, permettent ensuite d'examiner les modes actuels de diffusion des films et de contribuer à définir les missions de l'Agence pour l'avenir. L'ouvrage contient enfin la référence des 2.100 projets de salles et des 1.700 films au profit desquels l'ADRC est intervenue.

2. Les adhérents

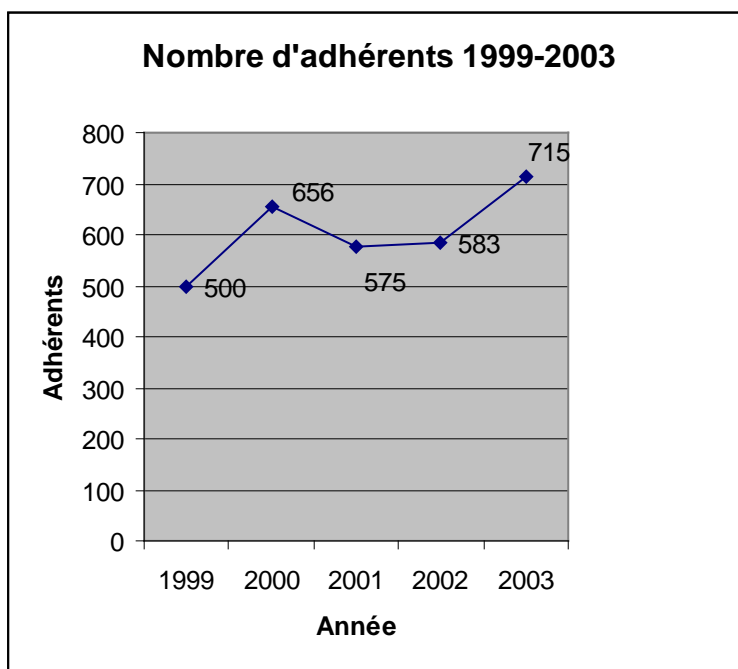
L'Agence pour le développement régional du cinéma comptait en 2003 715 adhérents, contre 589 en 2002, soit une progression de 21 % du nombre total des adhérents :

- 557 exploitants (461 en 2002) ;
- 11 ententes ou groupements de programmation (13 en 2002) ;
- 17 sociétés de distribution (15 en 2002) ;
- 10 producteurs (13 en 2002) ;
- 41 réalisateurs (33 en 2002) ;
- 79 collectivités locales (54 en 2002).

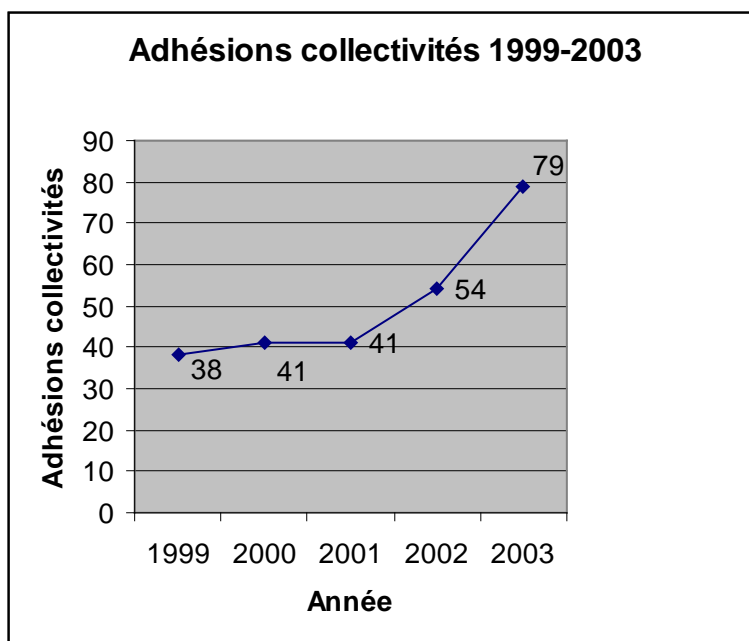
Comme au cours des années précédentes, les exploitations les plus nombreuses sont celles situées dans des agglomérations de moins de 15.000 habitants.

Dans le collège des collectivités il faut remarquer que, si la majorité des collectivités adhérentes sont des communes de moins de 10.000 habitants, les collectivités de plus de 10.000 habitants représentent maintenant 48 % des adhésions de cette catégorie contre 40 % l'année précédente.

L'évolution de 1999 à 2003 montre une augmentation totale de plus de 40 % du nombre total d'adhésions.



L'évolution du nombre de collectivités adhérentes doit aussi être remarquée, puisque celui-ci passe de 38 en 1999 à 79 en 2003, montrant l'importance que revêt l'action de l'Agence aux yeux des collectivités.



3. Le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration élu en juin 2002 s'est réuni à quatre reprises en 2003.

Le 27 février 2003

Les administrateurs entendent la présentation des budgets 2003 de l'ADRC en ce qui concerne le budget de fonctionnement principal, le budget répertoire et le budget copies et ils adoptent les budgets correspondants.

Le Conseil d'administration approuve la création d'un poste de secrétaire général par transformation du poste de délégué général adjoint à la suite du départ à la retraite en mai 2003 du titulaire de ce poste.

Ils étudient le rapport sur le bilan des tirages de copies en 2002 : le nombre total des copies s'est élevé à 1.756 copies, soit une diminution de 9 % :

- 1.319 copies du dispositif petites villes ;
- 383 du dispositif villes moyennes ;
- 152 pour le dispositif Art et Essai.

L'ensemble des copies concerne 136 titres en 2002.

Le Conseil d'administration étudie l'ensemble des « événements » organisés par l'Agence au titre des vingt ans : « pot » des vingt ans lors du Festival de Cannes ; table-ronde lors de l'Assemblée générale qui se conclura par une soirée autour d'un buffet ; publication du *Guide pratique d'étude des projets de salles* et de l'ouvrage *L'ADRC, 20 ans d'actions pour le cinéma* ; et journée consacrée aux collectivités locales le 16 octobre 2003 à Auch.

Les administrateurs prennent aussi connaissance du nombre des adhésions 2003 à la date du Conseil, soit 392 adhérents.

Le 10 juin 2003

Le Conseil d'administration examine les états financiers pour 2002 présentés par M. Guillon, expert-comptable, et prennent connaissance du résultat positif de l'exercice : 8.474 Euros. M. Le Bihan présente ensuite en sa qualité de commissaire aux comptes son rapport au Conseil et confirme la sincérité des comptes avant de souligner la santé financière de l'association.

Les états financiers et le rapport financier sont adoptés à l'unanimité par le Conseil d'administration.

Le délégué général présente le projet de rapport moral pour 2002. Après avoir procédé à quelques amendements, le Conseil d'administration adopte le texte du rapport moral en vue de sa diffusion aux adhérents afin de préparer l'Assemblée générale du 26 juin 2003.

Les administrateurs examinent ensuite l'évolution du nombre de copies tirées depuis le début de l'année 2003 qui permet de constater une évolution importante du nombre de copies tirées par l'Agence.

À l'issue d'une large discussion, le Conseil d'administration décide qu'une lettre signée par Patrice Leconte sera envoyée aux salles et aux partenaires de l'Agence afin de les sensibiliser à cette évolution et d'expliquer la nécessaire vigilance de l'Agence dans ses décisions de tirage.

Les administrateurs étudient les modalités d'organisation de l'Assemblée générale du 26 juin 2003 à la Fémis et celles de préparation de la table-ronde consacrée aux modes actuels de diffusion du film.

Enfin, le Conseil d'administration examine le nombre des adhésions à la fin mai (668) et constate la très forte progression du nombre d'adhérents par rapport à 2002.

Le 25 septembre 2003

Le Conseil d'administration étudie l'évolution du tirage de copies durant les huit premiers mois de l'année 2003. Il constate que le nombre total de copies tirées durant ces huit premiers mois est supérieur de 34 % au chiffre relatif à la même période de 2002, mais que l'augmentation du nombre de copies tirées est moins importante depuis le mois de mai que durant le début de l'année.

Le Conseil étudie ensuite les prévisions de remboursement de copies pour 2003.

Les administrateurs étudient aussi lors de cette séance la situation des budgets de l'Agence depuis le début de l'exercice budgétaire et l'évolution du nombre des adhérents qui s'élève à la fin du mois de septembre à 710 adhérents.

Le Conseil d'administration entend enfin la présentation par l'architecte-conseil de l'Agence du rapport sur les coûts prévisionnels des projets de salles aidés au titre de l'aide sélective.

Le 18 novembre 2003

Lors de ce Conseil, les administrateurs procèdent à l'élection à la présidence de l'association de Bernard Rapp. Le Conseil d'administration remercie vivement Patrice Leconte pour son engagement au service de l'association durant les années de sa présidence.

Les administrateurs examinent les documents d'analyse de l'exécution du budget 2003 de l'Agence et étudient les éléments de préparation du budget 2004. Après examen, les administrateurs confient au Bureau et à la Direction de l'association le soin de préparer le projet de budget qui sera soumis au CNC.

Après étude des dernières données concernant le nombre des adhérents et du niveau actuel des cotisations, le Conseil d'administration arrête le montant des cotisations pour 2004.

Le Conseil débat ensuite des points essentiels évoqués lors de la table-ronde de l'Assemblée générale le 26 juin 2003 et lors de la journée consacrée aux collectivités locales le 16 octobre 2003 à Auch.

Agence pour le Développement Régional du Cinéma

Conseil d'administration élu le 20 juin 2002

Président : - M. Patrice Leconte (du 01/01/2003 au 18/11/2003) · Réalisateur de films
- M. Bernard Rapp (depuis le 18/11/2003) · Réalisateur de films

Membres de droit :

- M. Francis Lamy · Médiateur du Cinéma
- Mme. Francine Mariani-Ducray (du 01/01/2003 au 30/10/2003) · Présidente de la Commission d'aide sélective à la création et à la modernisation des salles de cinéma
- M. André Larquié (depuis le 01/11/2003) · Président de la Commission d'aide sélective à la création et à la modernisation des salles de cinéma
- M. Alain Auclair · Président de l'ENSMIS (Ecole nationale supérieure des métiers de l'image et du son)
- M. Pierre-William Glenn · Président de la CST (Commission supérieure technique de l'image et du son)
[suppléant : M. Claude Forest, exploitant à Vauresson (92)]

Élus des membres adhérents :

- Mme Chantal Albagli · Conseil général de la Sarthe
[suppléant : M. Jean-Paul Hilligot, Commune de Bain-de-Bretagne (35)]
- Mme Mima Fleurent · Société de distribution Colifilms
[suppléant : M. Vincent Paul-Boncour, Carlotta Films]
- Mme Margaret Menegoz · Société de distribution Films du Losange
[suppléant : M. Michel Saint-Jean, Diaphana]
- Mme Nadine Trintignant · Réalisatrice de films
[suppléante : Mme Liliane de Kermadec, réalisatrice]

- Mme Marie-Louise Troadec-Le Quéré · Exploitante à Lannion (22), Perros-Guirec (22)
[suppléant : M. Claude Lagrée, exploitant à
Dinan (22) et Dinard (35)]
- M. François Aymé · Exploitant Pessac (33)
[suppléant : M. Philippe Chagneau,
exploitant à Saint-Pierre-d'Oléron (17)]
- M. Philippe Bonnotte · Maire de Sézanne (51)
[suppléant : M. Pierre Aylagas,
maire d'Argelès-sur-Mer (66)]
- M. Patrick Brouiller · Exploitant à Nanterre (92), Marly-le-Roi (78)
[suppléant : Alain Bouffartigue, exploitant à
Auch (32)]
- M. Djafar Djafari · Pangea Production
[suppléant : M. Denis Carot, Elzévir Films]
- M. Francis Fourneau · Programmateur, CVL, région Centre
[suppléant : M. François Boutonnet,
programmeur, Cinémaginaire (66)]
- M. Bertrand Van Effenterre · Réalisateur de films
[suppléant : M. Jean-Paul Rappeneau,
réalisateur, ancien Président de l'ADRC]
- M. Bernard Vialle · Exploitant à Sarlat (24)
[suppléant : M. Charles Mascagni, exploitant
à Saint-Gaudens (31)]

Le Ministère de la Culture (représenté par M. Jean-Pierre Reismann), le Contrôleur d'Etat du CNC et le Directeur général du CNC, ou son représentant, assistent de droit au Conseil d'administration, avec voix consultatives. M. Thierry Tabaraud représente les CTP (Comités Techniques Professionnels).

4. L'Assemblée générale du 26 juin 2003

Le jeudi 26 juin 2003 les adhérents étaient invités à participer à la quatrième Assemblée générale organisée depuis la réforme statutaire de 1999. Cette Assemblée générale s'est tenue, comme celle de l'année précédente, dans les locaux de l'Ecole nationale supérieure des métiers de l'image et du son (ENSMIS), établie dans les anciens studios de la rue Francœur (Paris 18^{ème}).

Cette Assemblée générale précédait les deux événements particuliers organisés à l'occasion des 20 ans : la table-ronde sur la diffusion du film en 2003 et la soirée d'anniversaire de l'Agence.

Présidée par Patrice Leconte, l'Assemblée générale a examiné le rapport moral et le rapport financier qui ont été adoptés à l'unanimité.

Les débats ont porté ensuite essentiellement sur les problèmes actuels de l'exploitation, la part des films européens et Art et Essai tirés, le remboursement des copies tirées par l'Agence, le nombre des adhérents par catégories, et les modalités et délais de communication des résultats de ces copies.

Enfin, Jean-Michel Gévaudan a présenté la journée d'études consacrée le 16 octobre 2003 aux relations entre collectivités territoriales et salles de cinéma et Alain Auclair, Président de la Fémis, la nouvelle formation créée par la Fémis pour de futurs professionnels de la distribution et de l'exploitation.

La table-ronde organisée après l'Assemblée sur le thème *L'ADRC : intervenir aujourd'hui pour le cinéma* a réuni autour de Patrice Leconte et Laurent Creton, professeur à Paris III, des distributrices, Régine Vial et Fabienne Vonier, des exploitants, Claude Forest et Thierry Tabaraud, un cinéaste, Bertrand Van Effenterre, et Jean-Michel Gévaudan. Parmi les thèmes abordés figuraient les évolutions de la diffusion et de l'exploitation durant les vingt dernières années, l'augmentation des coûts de marketing, l'impact des multiplexes, le rôle des collectivités territoriales, l'intervention des pouvoirs publics. De nombreux intervenants, dans la salle comme à la tribune ont aussi évoqué, durant deux heures d'un débat passionné, les désirs des spectateurs et leurs réactions face aux nouveaux modes de diffusion des films, l'espace de parole que constituent les salles, les relations avec les élus locaux, l'apparition du DVD comme nouveau support de consommation domestique, et surtout l'importance des interventions de l'ADRC aujourd'hui qui favorisent une meilleure exposition des films dans leur pluralité et la durée.

Tous les participants ont souhaité que l'Agence continue d'être un lieu de débats, de réflexions et d'actions permettant cette meilleure exposition des films.

5. Le personnel de l'ADRC en 2003

Délégué général Jean-Michel GÉVAUDAN

Secrétaire général Pierre Gras (depuis le 15/05/2003)

Département diffusion - correspondants régionaux :

- Mathieu BERTHON
 - Laurence FIÈRE
 - Nathalie LOTON
 - Laurent MINATCHY
 - Franck SALAÛN
 - Burçak TARAN
 - Nicolas VILLETTE
- Assistante : Cécile CAMILLERI
Base de données : Louis BÈGUE

Département Patrimoine Vincent THABOUREY (jusqu'au 31/10/2003)

Rodolphe LERAMBERT (depuis le 01/11/2003)

Karen OLIFANT

Département Etudes et Conseils Daniel SAUVAGET, Économiste, Délégué général adjoint (jusqu'au 30/04/2003)

Christian LANDAIS, Architecte-conseil, Responsable des études

Matthieu BOURRIER, Architecte

Marie-Hélène DUREY, Assistante d'études

Gestion Ngoc Suong GRAS

Secrétariat Sélia ANÈS
Catherine MARCHAND

Département

Etudes et Conseils

1. L'action du département Etudes et Conseils
2. Bilan d'ensemble des interventions en 2003
3. Consultations, études de projets et concours en 2003
4. Assistance à projet et études de faisabilité
5. Etudes de parcs
6. Documents et journées de réflexion

1. L'action du département études et conseils

a) Principes d'action

Depuis sa création, les interventions caractéristiques de l'ADRC se situent au confluent de l'économie et de l'aménagement du territoire dans un secteur en développement, celui de l'aménagement culturel du territoire.

Les deux missions qui lui ont été confiées, et qui fondent la pertinence de ses interventions, ont toujours été indissociables : le maintien et le développement de la salle de cinéma sur l'ensemble des régions et l'amélioration de l'accès au film.

Ainsi, l'ADRC réunit depuis vingt ans la fonction **Etudes et conseils** et la fonction **Accès au film**.

Depuis sa création, le domaine d'expertise de l'Agence porte :

- sur des salles (et des projets) ;
- sur des sites, des villes, des agglomérations urbaines ;
- sur des territoires (principalement départements et régions) ;
- sur les problèmes de fonctionnement des salles, sur les relations entre exploitants et collectivités territoriales, sur l'orientation de la programmation.

Les interventions peuvent concerner un projet précis (consultation de modernisation ou de création de salle), ou être orientées vers l'analyse d'un milieu urbain ou rural (contributions aux études de faisabilité et aux études d'opportunité) ou être étendues à l'appréciation du marché et aux programmations culturelles.

Elles se situent parfois dans un cadre départemental (les Alpes-Maritimes en 2001-2002, le Tarn en 2002-2003) ou régional (le projet de mini-réseau de salles fixes en Limousin en 2003).

Elles peuvent ainsi contribuer à l'élaboration de politiques cinématographiques locales et répondre au souci de départements ou de régions d'améliorer le fonctionnement du parc de salles de leur territoire.

Les interventions de l'Agence se déroulent en France métropolitaine et dans les départements et territoires d'Outre-Mer (mission en Guadeloupe en 2002).

Enfin, l'Agence élabore au service des exploitants, des collectivités et de tous ceux qui participent à des opérations d'aménagement cinématographique des documents d'études annuels (le rapport sur le coût prévisionnel des projets de salles soumis à la commission d'aide sélective du CNC) ou ponctuels (le guide des économies d'énergie dans les salles de cinéma; le guide pratique d'études des projets de salles en 2003) et organisent des colloques scientifiques et des journées d'études sur les sujets relevant de son domaine d'action (colloque *Le cinéma dans la cité* à Paris en 2000 ; journée d'études *Collectivités territoriales et salles de cinéma* à Auch en 2003).

b) Modalités d'action

L'Agence est sollicitée le plus souvent avant la mise au point du projet d'architecture, ce qui lui permet d'apporter une contribution aux études de faisabilité, à la recherche du meilleur parti d'aménagement et de proposer différents scénarios de restructuration.

Depuis le recrutement d'un deuxième architecte en 2001, l'Agence dispose de plus de moyens pour des études techniques plus approfondies, favorisant le dialogue entre exploitants, architectes et collectivités, ou entre services techniques et cabinets d'architecte. Et l'Agence est amenée aujourd'hui à travailler sur les programmes mis en concours par les collectivités territoriales.

Dans de nombreux cas, les interventions s'étendent sur deux années, soit par la complémentarité entre étude de faisabilité économique et étude de faisabilité architecturale, soit de plus en plus souvent par l'approfondissement du projet architectural lui-même.

L'avis de l'Agence est également sollicité sur la préparation des études de marché et des projets de programmation, ou sur les résultats de toutes ces études.

c) Interventions de l'Agence et actions du CNC

Par rapport à la procédure de l'aide sélective, l'intervention de l'Agence relève du conseil et non de la préconisation impérative, et elle se situe en amont de l'instruction du dossier par le CNC. Ce qui peut expliquer que cette intervention soit méconnue, voire mésestimée – d'autant plus qu'il arrive que l'opérateur ne la mentionne pas (ou encore n'en tienne pas compte, ce qui se produit exceptionnellement).

Le CNC peut faire appel à l'Agence lorsque ses services ont été alertés par une particularité du projet : coût d'aménagement, risques de concurrence, non-viabilité du projet, difficultés d'insertion du projet sur son territoire.

2. Bilan d'ensemble des interventions en 2003

En 2003, l'ADRC a effectué un total de 60 interventions, tant au niveau de la préconisation architecturale, des assistances à projet, des études de faisabilité, que des actions de conseil à maîtres d'œuvres, formation ou jury de concours.

Elle a réalisé deux études de parcs de salles à la demande de départements et de régions.

Les interventions ont été réalisées à la demande :

- de collectivités : 23 dossiers ;
- d'associations et de collectivités : 14 dossiers ;
- d'associations : 7 dossiers ;
- d'exploitants : 7 dossiers ;
- de collectivités et d'exploitants : 4 dossiers.

Les données suivantes présentent de manière détaillée les interventions de chaque type.

3. Consultations, études de projets et concours en 2003

a) Consultations

Le département études est intervenu dans 18 sites pour une consultation consistant dans l'analyse des salles existantes et celle du projet de création, rénovation ou restructuration envisagée.

MARMANDE	Restructuration du parc de salles et étude de concentration sur un seul site
MEXIMIEUX	Rénovation d'une salle de cinéma, association
MUZILLAC	Rénovation d'une salle de cinéma, association
CALLAC	Rénovation d'une salle de cinéma, ville/propriétaire/association
CHÂTEAU-SALINS	Rénovation d'une salle de cinéma, ville/association
MOURENX	Rénovation-extension d'une salle de cinéma, ville/association
SAINT GRATIEN	Rénovation d'une salle de cinéma, ville/association
STENAY	Rénovation-extension d'une salle de cinéma, ville/association
VILLARD-BONNOT	Restructuration-extension d'une salle de spectacles
BRUNOY	Création d'un nouvel équipement, après fermeture pendant plusieurs années : réunion initiale
FEYZIN	Rénovation d'une salle de cinéma, ville
LA TRANCHE SUR MER	Rénovation d'une salle de cinéma, ville
LANGEAIS	Rénovation d'une salle de cinéma, ville
LE CANNET	Création d'un nouvel équipement, ville/association
LE CATEAU	Rénovation d'une salle de cinéma, ville
SAINT ANDRE DE CUBZAC	Rénovation d'une salle de cinéma, ville
SUCY-EN-BRIE	Création d'une salle de cinéma, diagnostic EM, ville
VAUX-EN-VELIN	Rénovation d'une salle de cinéma, ville

AGGLOMÉRATIONS URBAINES

Dans le cas d'agglomérations urbaines les consultations prennent une forme spécifique puisque l'existence de salles concurrentes dans la zone d'attractivité du projet amène le département études à engager ses interlocuteurs vers une étude du marché cinématographique et à étudier avec eux le positionnement de l'équipement envisagée par rapport aux autres salles.

CAMBRAI - Les Archers	Restructuration d'une salle Art et Essai, hypothèses d'implantation
TOULOUSE (ABC)	Restructuration d'un complexe Art et Essai
BOURG EN BRESSE	Restructuration du parc de salles, création d'un miniplexe en centre-ville
MULHOUSE	Réouverture d'un complexe de centre-ville, après ouverture d'un multiplexe en ville

D'autres interventions de consultation concernent les salles d'institutions culturelles à Paris comme en régions.

INSTITUTIONS CULTURELLES

LE PHENIX - VALENCIENNES	Ouverture d'une activité cinéma dans la Scène nationale de Valenciennes
ECOLE L. LUMIERE - MARNE LA VALLEE	Rénovation de la salle de projection
MUSEE DE L'HOMME - PARIS	Rénovation de la salle de projection

Le département études peut aussi intervenir à la demande du Centre national de la cinématographie pour l'expertise d'un projet proposé par un exploitant et, pour un dossier, par un promoteur.

EXPERTISES DEMANDÉES PAR LE CNC

SAINT ETIENNE - Friche Ligne	Expertise du projet présenté par un promoteur immobilier
LYON - projet CNP Terreaux	Expertise du projet présenté par l'exploitant à la commission d'aide sélective

b) Réunions d'études de projets

Les interventions du département études prennent en certains cas la forme de réunions d'études des projets réunissant les divers interlocuteurs, et tout particulièrement les exploitants et les collectivités qui s'associent au projet.

BAGNOLET	Extension : réunion services techniques, service culturel, association
BAYONNE – Atalante	Aménagement d'un complexe Art et Essai de 2 salles
CALAIS	Reprise d'une exploitation Art et Essai
GENEVILLIERS	Relance de l'activité cinéma
GUERET	Restructuration-extension d'un complexe de centre-ville
LA ROCHE SUR YON	Relance de l'activité cinéma
NEUVILLE SUR SAONE	Rénovation d'une salle de cinéma, ville
PERIGUEUX	Ouverture d'un cinéma Art et Essai
VAUCRESSON	Restructuration-extension d'un complexe de centre-ville

c) Avis sur projets et conseils aux maîtres d'œuvre

D'autres interventions des architectes de l'Agence se font après établissement du projet, et non en amont. Le département études expertise alors ce projet et vient conseiller les maîtres d'œuvre et les maîtres d'œuvre sur la conduite de l'opération.

AVIS SUR PROJETS, CONSEIL AUX MAÎTRES D'ŒUVRE

SAINT JOACHIM	Rénovation d'une salle de cinéma, ville
LA CHAPELLE BASSE MER	Rénovation d'une salle de cinéma, ville
ELNE	Rénovation d'une salle de cinéma, ville
BOURGES	Réaménagement, conseil avec l'architecte

d) Participations aux concours

Lors de certaines études, les collectivités désignent les architectes du département études comme membres du jury de concours pour le choix du projet à retenir ou du maître d'œuvre, ou bien comme membres de la commission technique qui analyse les questions techniques relatives aux projets.

JURYS DE CONCOURS

PESSAC	Restructuration - extension; PREI
VILLENEUVE D'ASCQ	Création d'un équipement Art et Essai

4. Assistance à projet et études de faisabilité

Les interventions d'assistance à projet ou les pré-études de faisabilité sont plus détaillées et permettent aux porteurs du projet d'être accompagnés dans le temps de l'élaboration du projet. Les études portent précisément sur le choix du site d'implantation et les contraintes tenant au site retenu.

ASSISTANCE À PROJET

PAU	Assistance restructuration-extension d'un nouvel équipement
MOELAN SUR MER	Assistance restructuration ou création d'un nouvel équipement
BAIN DE BRETAGNE	Assistance création d'un nouvel équipement
SAVERNE	Création d'un nouvel équipement de 3 salles; après avoir étudié les différentes localisations lancement de l'assistance

PRÉ-ETUDES DE FAISABILITÉ

FORCALQUIER	Faisabilité d'une deuxième salle dans un bâtiment historique, ville/association
COLOMIERS	Rénovation d'un complexe de deux salles de cinéma, restructuration urbaine, espaces service
SAINT QUENTIN EN YVELINES (ELANCOURT)	Restructuration-extension d'un complexe de salles

5. Etudes de parcs

a) Nouvelles études de parcs

Après les analyses de parcs de salles réalisées dans le cadre départemental en 2001 et 2002 (Alpes-Maritimes ; Tarn), deux analyses de parcs ont été engagées en 2003 : l'une pour le département de la Seine-et-Marne pour un projet de rééquilibrage des équipements de la partie Est du département ; l'autre pour la région Limousin dans le cadre de l'étude d'un projet de mini-réseau de salles.

ETUDES DE PARC DE SALLES

SEINE ET MARNE	Diagnostic architectural des salles de proximité du Plateau de Brie, contraintes foncières et programmatiques
CIRCUIT LIMOUSIN	Amélioration des points de tournées d'un circuit itinérant

b) Consultations de suivi des études antérieures

Deux études de parcs menées antérieurement par l'Agence ont conduit à des consultations portant sur des projets de création ou de rénovation dans le département du Tarn et aux Antilles.

CONSULTATIONS SUITE À L'ETUDE TARN

TARN	Réunions avec les représentants des collectivités de Carmaux, Gaillac, Graulhet et Mazamet pour envisager les différentes évolutions possibles
ALBI	Réunion à l'ADRC avec un représentant du maire pour envisager les projets de restructuration
GAILLAC	Réunion avec le maire et l'exploitant pour envisager le projet de transfert et création d'un nouvel équipement : étude des sites

CONSULTATIONS SUITE À LA MISSION ANTILLES

MARTINIQUE	Ouverture d'une activité cinéma dans le Sud de l'Île
MARTINIQUE - FORT DE FRANCE	Ouverture d'une activité cinéma dans une ancienne salle paroissiale de Fort-de-France
MARTINIQUE - SAINTE LUCE	Réouverture de la salle de cinéma
GUADELOUPE - PETIT BOURG	Coût de projet

6. Documents et journées de réflexion

a) Journée *Collectivités territoriales et salles de cinéma* à Auch (1)

Travailler avec les collectivités sur leurs besoins et attentes concernant les projets de salles de cinéma, tel était l'objet de cette journée organisée le 16 octobre 2003 par l'ADRC en ouverture du Festival « Indépendance(s) et création » à Auch.

Le matin, au Conseil Général du Gers, autour de M. Robin, directeur de la Culture au Conseil Général du Gers, Mme Delaunay, chef du service de l'exploitation au CNC, M. Creton, professeur en économie du cinéma à Paris III, et de l'équipe de l'ADRC, une réunion de travail rassemblait Mme Aubès et M. Bonnotte, respectivement directrice des services et maire de Sézanne (51), Mme Roche-Durand, chargée du cinéma de l'audiovisuel et du livre au Conseil Régional du Limousin, Mme Lachaud, chargée de développement théâtre et cinéma au département de la Seine et Marne, M. Delas directeur des affaires culturelles de la ville d'Agen, M. Poncet, directeur des Affaires Culturelles de Colomiers.

Chacun a pu ainsi faire part, selon les différentes échelles de projet, de son expérience et des problèmes divers qui se posent à une collectivité soucieuse de développer un équipement de cinéma de qualité sur son territoire. D'une part, chaque projet fait l'objet de toute une série de questions particulières, parfois très en amont, nécessitant compétences et travail spécifiques – d'où l'intérêt des interventions de l'ADRC par exemple. Et d'autre part, ces projets articulent de plus en plus des volontés, responsabilités et intérêts de collectivités et d'acteurs privés (individuels ou associatifs), nécessitant un dialogue et un travail commun en fonction d'objectifs préalablement établis.

L'après-midi, une table ronde publique envisageait la place et le rôle des cinémas dans l'aménagement du territoire, sur la base des expériences et des questions soulevées par les participants, exploitants mais aussi spectateurs.

b) Coûts prévisionnels en 2002

L'étude annuelle sur le coût prévisionnel des projets de salles aidés au titre de l'aide sélective est élaborée annuellement par l'Agence depuis 1983, tout d'abord dans le cadre du bilan d'activité de la commission d'aide sélective et, à compter de 1999, à la demande du service de l'exploitation du CNC.

Les évolutions du parc de salles avaient permis en 2002 de situer les coûts des salles de cinéma dans l'activité du secteur BTP et en rapport de leur évolution chronologique. L'analyse 2003 reprend ce cadre d'étude.

L'analyse laisse apparaître l'année 2002 comme une année d'amplification des évolutions de 2001 :

- augmentation des investissements (de 47 à 72 M€) pour un nombre d'opérations stable (de 78 à 83 projets),
- importance des créations en nombre comme en part d'investissement,
- réduction des rénovations au profit des opérations de restructuration globale.

Les opérations les plus lourdes occupent près de 40 % de l'ensemble des projets qui se découpent ainsi : 16 créations, 21 restructurations, 32 rénovations, 14 améliorations légères.

La concentration des investissements sur un nombre réduit de projets est confirmée : huit projets de créations bénéficient d'un investissement supérieur à 2 M€, les cinq projets de type « multiplexe » confortant cette tendance. Pourtant en 2002, le niveau d'activité du BTP s'est ralenti, en particulier pour la construction de bâtiments à vocation culturelle et de loisirs.

Les ratios moyens au m² et au fauteuil restent stables (environ 1.000 €/m² et 3.000 € par fauteuil) par rapport à 2001. Ils supportent d'importantes variations répondant à la diversité des situations. Les projets de réhabilitation sont hétérogènes, certains d'entre eux pouvant présenter des ratios équivalents à certaines créations, en raison de contraintes urbaines notamment.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES RATIOS DE COÛT PRÉVISIONNEL EN 2002
(COÛT HORS TAXES)

TYPE	NOMBRE	MOYENNE DES RATIOS AU FAUTEUIL ⁱ (en Euros)	MOYENNE ⁱⁱ DES RATIOS AU M ²	COÛT MÉDIAN
CRÉATION (toutes typologies)	16	2 800 – 3 050	1 000 – 1 100 €m ² (environ 7 000 F/m ²)	2,8 M€ (environ 18,5 MF)
CRÉATION (hors projets type « multiplexe »)	11	2 700 – 2 900	1 000 €m ² (7 000 F/m ²)	1,4 M€ (environ 9,4 MF)
RESTRUCTURATION (toutes typologies confondues)	21	1 900	900 €m ² (6 000 F/m ²)	734 K€ (environ 4,8 MF)
ADJONCTION ⁱⁱⁱ	2	-	900 €m ² (6 000 F/m ²)	NS
RÉHABILITATION	13	2 000 – 2 100	1 000 €m ² (7 000 F/m ²)	705 K€ (environ 4,6 MF)
EQUIPEMENT ET MODIFICATION DANS L'EXISTANT (EQUIPEMENT seul ^c)	6 (3)	1 700 – 1 900 -	650 €m ² (4 300 F/m ²) -	560 K€ (environ 3,7 MF) 150 K€ (environ 1 MF)
RÉNOVATION	32	850 – 1 000	600 – 700 €m ² (4 000 – 4 500 F/m ²)	350 KF (2,3 MF)
AMÉLIORATION	14	-	-	50 K€(340 KF)

Il faut noter enfin que l'étude met en évidence le remplacement d'opérations de rénovation (second-œuvre, équipements) par des opérations de restructuration ou réhabilitation globale, perceptible tant sur le nombre de projets, sur le montant d'investissement mais aussi sur l'augmentation des ratios (la valeur plafond devenant la valeur plancher).

c) Guide pratique

En huit chapitres, cet ouvrage élaboré par le département études et la direction de l'Agence propose à l'intention des exploitants de salles de cinéma, des élus locaux, des associations gérant une salle, et de tous ceux qui s'intéressent aux salles de cinéma une analyse méthodique des questions communes à toute création ou transformation de salle de cinéma.

Les réglementations administratives et la recherche des financements, mais aussi les aspects culturels, architecturaux et urbanistiques, comme les aspects économiques et techniques, sont abordés sous forme de fiches pratiques.

Ce livre permet ainsi de faire le point sur ces diverses questions. Il est complété par des annexes, un index des notions abordées, la liste des principaux textes de référence, et un répertoire des adresses utiles.

L'ouvrage est diffusé par correspondance par l'Agence depuis le 4^{ème} trimestre 2003.

d) Participation à des actions de formation

Afin de sensibiliser les divers publics qui peuvent être amenés à intervenir ou à étudier en matière d'équipements cinématographiques (gestionnaires de salles, collectivités, exploitants, enseignants), les architectes de l'Agence participent régulièrement à des sessions de formation.

INTERVENTIONS DE FORMATION

IRFOLIM	Animateurs-gestionnaires de salles	Sensibilisation à l'aménagement des cinémas
CAUE DU NORD	Enseignants du secondaire	Salle de cinéma & Architecture
GRAINES D'IMAGES	Collectivités et exploitants	Monter un projet de salle de cinéma

(1) voir aussi Chapitre 1 du rapport d'activité Les 20 ans de l'Agence

Information

Animation

1. **Information des exploitants - prévisionnements**
2. **Centre-ressources : site Internet, photothèque**
3. **Réunions professionnelles**
4. **Parrainages**
5. **Autres interventions de l'ADRC – débats**

1. Information des exploitants - Prévisionnements

Les correspondants régionaux de l'ADRC répondent aux nombreuses demandes d'information sur les films qui sont adressées à l'Agence par les exploitants.

Ils organisent notamment en région **des journées de prévisionnements** destinées à faciliter les choix de programmation et à compléter l'information des exploitants. Ce type de rencontre professionnelle est organisé avec l'accord des distributeurs, souvent en partenariat avec une association régionale de salles et avec l'AFCAE.

Au cours de l'année 2002, 23 sessions ont été organisées : 9 sur deux journées, et 14 sur une journée. La participation est allée, selon les régions, de 15 à 40 exploitants – les sessions de deux journées qui ne sont organisées que dans l'Ouest et le Sud-Ouest se signalant par les taux de participation les plus élevés.

Le choix des lieux de projection correspond à des critères de décentralisation et de commodités d'accès région par région. Les localités suivantes ont accueilli ces prévisionnements :

- Agen (Lot-et-Garonne) : les 5 et 6 juin – Sud-Ouest
- Beaurepaire (Isère) : le 25 septembre – Auvergne – Rhône-Alpes
- Buzançais (Indre) : le 16 janvier – Centre
- Castanet-Tolosan (Haute-Garonne) : le 18 septembre – Sud-Ouest
- Châteaurenard (Loiret) : le 13 février – Centre
- Ivry-sur-Seine (Val-de-Marne) : le 4 mars (Réunion bilan) – Périphérie Parisienne
- Mauléon-Licharre (Pyrénées-Atlantiques) : le 22 novembre – Sud-Ouest
- Montbrison (Loire) : le 23 janvier – Auvergne – Rhône-Alpes
- Nîmes (Gard) : le 13 février – Marseille
- Niort (Deux-Sèvres) : les 19 et 20 mars – Sud-Ouest
- Le Palais (Morbihan) : les 28 et 29 août – Nord-Ouest
- Privas (Ardèche) : le 30 janvier – Auvergne – Rhône-Alpes
- Questembert (Morbihan) : les 20 et 21 novembre – Nord-Ouest
- Saint-Julien-en-Born (Landes) : les 28 et 29 août – Sud-Ouest
- Saint-Pierre-d'Oléron (Charente-Maritime) : les 26, 27 et 28 septembre – Sud-Ouest

2. Centre-ressources :

Site Internet, Photothèque

Le site Internet ADRC

a) Organisation

Le site Internet opérationnel depuis janvier 2002 est organisé en cinq parties :

- l'**ASSOCIATION ADRC** : comprend les informations relatives à la structure et au fonctionnement de l'association, notamment ses statuts.
- les **MISSIONS et SERVICES** : présente les différentes missions confiées par les pouvoirs publics à l'Agence, de même que les départements qui constituent son organisation et par lesquels elle intervient.
- les **FILMS et COPIES** : comprend toutes les informations concernant les interventions de l'ADRC pour l'accès des salles aux films. Sont ainsi exposés les divers modes et principes d'intervention de l'Agence en réponse aux demandes des salles, et les données statistiques relatives à ces interventions réparties selon plusieurs critères d'analyse.

Dans cette partie, l'accès aux informations peut se faire selon deux « entrées » :

- . par les types d'intervention ADRC (Petites villes, Villes moyennes et Art et Essai),
- . par les régions ADRC où les informations sont spécifiées selon les régions ADRC concernées (qu'il suffit de cliquer sur une carte).

Par ailleurs, des liens vers d'autres sites permettent dans cette partie d'accéder à des informations relatives au calendrier de sortie des films.

- la **SALLE DE CINÉMA** : présente tous les types d'intervention et de prestation de l'ADRC concernant la salle de cinéma :
 - . les études,
 - . les conseils et l'assistance architecturale,
 - . les manifestations et parrainages,
 - . la documentation et la photothèque.

Sont ainsi présentés des exemples d'études et d'interventions, et diverses illustrations, relatives à cette mission fondamentale et constitutive de l'ADRC.

- le **RÉPERTOIRE** : correspond à toutes les actions et les services mis en place par l'Agence sur la diffusion des films du patrimoine, mission qui a été confiée à l'ADRC en 1999 par le ministère de la Culture. Trois chapitres structurent cette partie :
 - . la diffusion de copies, avec ses diverses modalités,
 - . la recherche de films, notamment en liaison avec le site de la BIFI,
 - . les informations et contacts.

De multiples documents, dans chacune des parties du site, peuvent être téléchargés et imprimés par les usagers de l'Agence, constituant ainsi une source directe d'information tant sur l'association, sur son fonctionnement que sur toutes ses activités.

b) Un site plus convivial pour 2004

La mise à jour du site ouvert en 2002 s'imposait pour améliorer sa fonctionnalité pour les utilisateurs, et pour tenir compte des modifications opérées dans les structures de l'Agence ainsi que des actions nouvelles.

Cette mise à jour entreprise au 4^{ème} trimestre 2003 ne porte pas sur la structure-même du site qui restera organisée selon les cinq parties que ses utilisateurs connaissent bien maintenant.

Elle vise en revanche à rendre le site plus facile à consulter en synthétisant les informations sur un nombre de pages un peu plus réduit, à prendre en compte les modifications intervenues, notamment dans le Conseil d'administration et l'équipe de l'Agence, et aussi à proposer à la consultation une série de nouveaux documents (Lettres d'information ; Bulletins du patrimoine ; Plaquettes d'accompagnement répertoire ; Rapport sur les coûts prévisionnels des projets de salles), ainsi que les données les plus récentes concernant les interventions de l'ADRC.

Enfin, des modifications techniques permettront à l'équipe de l'Agence de procéder plus régulièrement et rapidement aux modifications nécessaires du site qui proposera ainsi à ses utilisateurs les meilleurs services.

La version nouvelle du site sera accessible aux utilisateurs au cours du mois d'avril 2004.

La Photothèque

La photothèque de l'ADRC comprend un total d'environ 27.500 diapositives sur 228 établissements.

Les photographies issues de ce fonds, libres de droits de reproduction, ont été utilisées en 2003 par des périodiques (professionnels, culturels ou d'information générale), par le CNC pour ses propres publications, pour la brochure *L'ADRC 20 ans d'actions pour le cinéma*, pour le site Internet de l'Agence, par les exploitants eux-mêmes, et occasionnellement dans un cadre universitaire. Elles servent également à des exposés faits par des membres de l'Agence, notamment dans un cadre de formation professionnelle.

3. Réunions professionnelles

Réunions – bilans

Les correspondants régionaux et la Direction rendent compte des interventions de l'Agence dans les régions, en soumettant aux exploitants d'un territoire donné (le plus souvent un ensemble de 3 ou 4 départements, selon les facilités de déplacement des responsables de salles) un bilan des tirages et circulations de copies dans la région considérée.

Organisées chaque fois que possible avec la participation des conseillers en cinéma des DRAC et de responsables professionnels de l'exploitation, ces "réunions-bilans" permettent d'apprécier et mesurer l'action de l'Agence et de recueillir les critiques, observations et souhaits des exploitants de la zone géographique où ces réunions sont organisées, complétées généralement de projections de films. En 2002, des réunions-bilan ont été organisées à Chantonnay (Vendée), Gardanne (Bouches-du-Rhône), Ecully (Rhône), Romorantin (Loir-et-Cher), Senlis (Oise), Vesoul (Haute-Saône).

Mission

Patrimoine

1. Aide à la diffusion des films
2. *Semaine du patrimoine cinématographique européen*
3. *Une mémoire en courts*
4. Services à destination des salles, Centre-ressources
5. Perspectives pour 2004
6. Annexe

1. Aide à la diffusion des films

- **Modalités d'accès**

L'Agence poursuit la mise en circulation de films de répertoire en copies neuves à des conditions économiques aménagées (absence de minimum garanti, partage des recettes à hauteur de 50 %, mise à disposition d'un document destiné aux spectateurs, prise en charge du transport d'un éventuel intervenant) à destination principalement des salles des petites villes et des villes moyennes (moins de 215.000 entrées annuelles par ville). L'accès à ces copies est bien entendu soumis à l'accord des distributeurs.

- **Les copies 2003**

Pier Paolo Pasolini : *Accatone, Mamma Roma, Œdipe roi* (1 jeu de copies)

Federico Fellini : *Il Bidone, Satyricon, Fellini Roma* (2 jeux de copies)

Andrei Tarkovski : *L'Enfance d'Ivan, Andreï Roublev, Stalker* (1 jeu de copies)

John Cassavetes : *Love Streams* (1 copie)

Jim Henson et Frank Oz : *Dark Crystal* (1 copie)

Sergio Leone : *Le Bon la Brute et le Truand* (1 copie)

Kahled Gorbal : *L'Elu* (1 copie)

- **Trois documents ont été édités en 2003 :**

- Pier Paolo Pasolini *Les années 60*, tiré à 15.000 exemplaires
- Federico Fellini, tiré à 15.000 exemplaires
- Andreï Tarkovski, tiré à 10.000 exemplaires

- **Les résultats**

À ce jour, les copies 2003 ont d'ores et déjà totalisé 474 programmations (dont 64 pour la *Semaine du Patrimoine Cinématographique Européen*), soit une fréquentation de **12.816** entrées.

Les réservations des copies 2003 se poursuivront bien entendu en 2004.

Depuis 2000, les copies ADRC patrimoine ont ainsi généré plus de 75.000 entrées tous cycles confondus (ces résultats ne sont pas définitifs car les copies 2003 sont toujours en circulation). La fréquentation moyenne par salle est de 60 spectateurs par titre. Il s'agit là d'une moyenne plutôt encourageante étant donné la taille des villes dans lesquelles sont programmées ces copies.

80% des programmations ont été organisées dans des salles de petites villes et de villes moyennes. (dénomination définie selon les critères ADRC, villes réalisant moins de 215.000 entrées annuelles). Rappelons que la plupart de ces salles étaient peu prises en compte, voire pas du tout, par les distributeurs actifs sur le film de répertoire.

- **De nouveaux partenaires**

En 2003, nous nous sommes associés à un nouveau distributeur avec lequel nous n'avions jamais travaillé. Il s'agit de Zootrope Films pour *Love Streams* de John Cassavetes. L'Agence poursuit son action avec douze autres distributeurs : Acacias, Carlotta Films, Connaissance du Cinéma, Les Films Sans Frontières, Les Grands Films Classiques, Alive, Artédis, Les Films du Jeudi, Mac Mahon Distribution, Action/Théâtre du Temple, Arkéion Films et Mk2. Les contacts pris avec ces distributeurs ont par ailleurs permis d'avoir un accès privilégié à leurs catalogues et à l'ensemble de leurs activités de diffusion.

La Semaine du Patrimoine Cinématographique Européen nous a permis de consolider le travail mené avec Europa Cinémas et l'Union Européenne. Elle complète ainsi le partenariat initié avec le groupe répertoire de l'AFCAE et l'Agence du Court Métrage.

- **Total des titres et des copies**

2003	Longs métrages	Courts métrages
Nombre de titres	13	1
Nombre de copies	16	1

2002	Longs métrages	Courts métrages
Nombre de titres	17	6
Nombre de copies	27	30

NB : En 2002, les copies des courts-métrages de Tati ont été mises à disposition par le distributeur.

2001	Longs métrages	Courts métrages
Nombre de titres	17	9
Nombre de copies	20	45

2000	Longs métrages	Courts métrages
Nombre de titres	11	-
Nombre de copies	23	-

- **Détail des programmations par cycles**

Copies 2003

Pier Paolo Pasolini années 60	17
Federico Fellini	41
Andrei Tarkovski	33
<i>Dark Crystal</i>	6
<i>Love Streams</i>	13
<i>Le Bon la brute et le truand</i>	32
<i>Total</i>	142

Copies 2002

Titre du cycle	Nombre de salles programmées
Pier Paolo Pasolini	42
Stanley Kubrick	50
Max Ophuls	10
Jacques Tati	70
Mémoire en courts Tati	81
Total	253

* chiffres prenant en compte les salles programmées et les vœux de programmation

Copies 2001

Titre du cycle	Nombre de salles programmées
Otto Preminger	24
Louise Brooks	17
Blues Brothers	31
Yasushiro Ozu	16
Truffaut (polars)	16
Truffaut (Doinel)	15
Rencontres du 3 ^{ème} type	19
Une mémoire en courts	71
Total	209

Copies 2000

Titre du cycle ou du film	Nombre de salles programmées
Robert Bresson	44
Luis Buñuel	70
François Truffaut	45
Un enfant de Calabre	33
<i>Total</i>	192

2. Semaine du Patrimoine Cinématographique Européen

Organisée pour la deuxième année consécutive, les *Semaines du patrimoine cinématographique européen* se sont déroulées du 10 au 24 octobre 2003 et consistaient en la programmation de films du répertoire européen dans les salles de cinéma avec l'organisation de séances spéciales. Cette *Semaine* s'inscrit dans le cadre des [CinEd@ys](#) qui mobilisent des jeunes et des professionnels de l'éducation sur le thème de l'image.

À son initiative, l'ADRC a mis en place un dispositif inédit permettant à 64 salles de cinéma implantées dans des petites villes et des villes moyennes de participer à ces premières Semaines du Patrimoine Cinématographique Européen organisées par la Commission européenne et EUROPA CINEMAS.

25 salles participantes à cette semaine n'avaient jamais travaillé avec la Mission répertoire de l'ADRC.

Les films programmés sont issus d'un corpus de 120 titres du patrimoine européen dont les conditions de location ont été aménagées auprès des distributeurs par l'ADRC (absence de MG, partage des recettes à hauteur de 50 %). Ils proviennent des catalogues des principaux distributeurs français de films de répertoire (Acacias, Action/théâtre du temple, Arkéion, Artédis, Carlotta Films, Ciné Classic, Cinéma Public Films, Connaissance du cinéma, Films de mon Oncle, Films du Paradoxe, Grands Films Classiques, Jeck Films, K Films). Des courts-métrages ont été également mis en circulation en partenariat avec l'Agence du Court Métrage.

La plupart de ces films a fait l'objet d'animations, de débats ou de séances à destination du jeune public. Les intervenants ont été recommandés par l'Agence (critiques et historiens de Synopsis, Les Cahiers du Cinéma, Positif, Cinémathèque Française, Association Française de Recherche sur l'Histoire du Cinéma) ou sélectionnés par les salles elles-mêmes.

- **Résultats**

- *64 salles participantes*

Chaque salle a programmé de un à cinq films à raison de deux séances minimum par film. 90 % des salles participantes souhaitent renouveler leur participation en 2004.

62 animations en salles

Parmi elles, 33 interventions avaient été organisées par l'ADRC.

- *La communication*

400 affiches, 64 bandes annonces et 5000 tracts fournis par l'Union Européenne ont été distribués aux salles. La page Web : <http://www.repertoire.freesurf.fr> créée par l'ADRC à cette occasion a été consultée à près de 300 reprises.

3. Bilan Une Mémoire en courts

- **Présentation**

L'opération *Une mémoire en courts*, inaugurée en 2001 avec neuf films produits par Pierre Braunberger dans les années 50 et 60, a permis d'associer le travail de la Mission Répertoire de l'ADRC à celui de l'Agence du Court Métrage. Une convention a permis de définir les compétences et les missions respectives des deux associations. La deuxième édition a été consacrée aux films courts de Jacques Tati dont les copies ont été mises à disposition par le distributeur. Le troisième volet, disponible depuis le mois de mars 2004, est consacré aux productions Anatole Dauman (Argos)

- **Les films**

- 9 films produits par Pierre Braunberger : *Toute la mémoire du monde* Alain Resnais 1956 / *Tous les garçons s'appellent Patrick* **Jean-Luc Godard** 1957 / *Le chant du styrène* **Alain Resnais** 1958 / *L'amour existe* **Maurice Pialat** 1961 / *À la mémoire du rock* François **Reichenbach** 1963 / *Drame du taureau* **Lucien Clergue** 1965 / *Les veuves de quinze ans* **Jean Rouch** 1966 / *La sixième face du Pentagone* **Chris Marker** 1967 / *La direction d'acteurs* par Jean Renoir **Gisèle Braunberger** 1968. En partenariat avec Les Films du Jeudi.
- 5 films autour de Jacques Tati : *Cours du soir* **Nicolas Ribowski** 1967/ *Soigne ton gauche* **René Clément** 1936/ *L'école des facteurs* **Jacques Tati** 1947/ *Au-delà de Playtime* montage d'archives 2002/ *Forza Bastia 78 ou l'île en fête* **Jacques Tati** et **Sophie Tatischeff** 1978-2000. En partenariat avec Les films de Mon Oncle.
- 6 films produits par Anatole Dauman : *Symphonie mécanique* **Jean Mitry** 1955/ *Les oiseaux sont des cons* **Chaval** 1965/ *Broadway by Light* **William Klein** 1957/ *La première nuit* **Georges Franju** 1957/ *Vive la baleine* **Mario Ruspoli** et **Chris Marker** 1972/ *À Valparaiso* **Joris Ivens** 1963. En partenariat avec Argos Films et Connaissance du cinéma. Programme disponible depuis le 3 mars 2004.

- **Accompagnement**

Un document spectateur, conçu par l'Agence du Court Métrage en concertation avec l'ADRC et le distributeur est disponible gratuitement pour les salles diffusant les films de l'opération.

- **Résultats**

Nombre de programmations réalisées

En programme

	<i>2001</i>	<i>2002</i>	<i>2003</i>	<i>Total</i>
BRAUNBERGER	71	27	15	113
TATI		81	21	102

À la carte

	<i>2001</i>	<i>2002</i>	<i>2003</i>	<i>Total</i>
L'amour existe	13	12	20	45
Le chant du styrène	8	8	19	35
La sixième face	5	5	16	26
L'école des facteurs		23	21	44
Soigne ton gauche		12	10	22

4. Services à destination des salles, Centre-ressources

- **Interventions en salles**

Le repérage d'intervenants (journalistes des *Cahiers du Cinéma*, *Positif*, *Synopsis*, membres de l'*Association Française de recherche sur l'Histoire du Cinéma*, personnel de la *Cinémathèque Française*) s'est poursuivi en 2003. Ce repérage a été renforcé grâce aux contacts pris lors des *Semaine du Patrimoine Cinématographique Européen*.

L'ADRC prend en charge leurs frais de déplacements pour les salles programmant les copies de l'Agence. Les interventions ont été particulièrement nombreuses sur le cycle Fellini.

À la suite du dossier réalisé sur les ciné-concerts (Bulletin du Répertoire n°11), l'agence a réalisé également un annuaire des musiciens spécialisés dans l'accompagnement du cinéma muet.

- **Mise en réseau**

La mission patrimoine et le service de la diffusion de l'ADRC se sont associés pour accompagner en régions les copies des *Contes de l'horloge magique* (1924-1928, Ladislav Starewitch, dist : Gebeka films). Cette action proposée, sous formes d'ateliers jeune public au mois de décembre 2003, se poursuit en collaboration avec Jean Rubak (réalisateur des scènes additionnelles du programme) et Xavier Kawa-Topor (directeur artistique).

- **La base de données**

L'Agence a terminé la collecte des catalogues des principaux distributeurs qui lui ont permis de renseigner les exploitants à la recherche de copies et d'ayants droit. La demande s'est intensifiée en 2003, puisque nous avons effectué par téléphone environ **900 recherches de films**, soit une moyenne de 75 par mois.

Les informations sont disponibles sur le site de la BIFI, rubrique *Ciné-sources*. Lorsque le distributeur d'un film a été repéré par l'ADRC, le nom et les coordonnées du distributeur s'affichent. Pour mémoire, cette base de données propose à la fois des informations encyclopédiques et documentaires sur des personnalités du cinéma et les films sortis en salle en France, ainsi que les références du catalogue des collections de la BiFi. Cette base est actualisée en permanence. **7458 requêtes** ont été enregistrées en 2003.

- ***Le Bulletin du répertoire***

Il est actuellement diffusé à 1.700 exemplaires : salles de cinéma, distributeurs, associations nationales et régionales, cinémathèques, partenaires et adhérents de l'ADRC.

Il constitue à l'heure actuelle, le seul lien entre les différents acteurs de la diffusion du répertoire cinématographique en salles en France.

Outre l'actualité des reprises et des rééditions, chaque numéro fait l'objet d'un dossier spécial. En 2003, les sujets des trois bulletins ont été les suivants : les aides du Centre National de la Cinématographie aux films réédités (bulletin n° 8), Trois ans d'intervention pour le répertoire : un bilan positif (n° 9), La diffusion du répertoire par les associations régionales (n° 10).

- **Edition de documents ADRC**

Pour chaque circulation de cycles, l'Agence conçoit des documents destinés aux spectateurs. Ces documents, mis gratuitement à disposition des salles, sont conçus à partir du matériel de communication transmis par les distributeurs. Ils sont tirés entre 10.000 et 15.000 exemplaires.

- **Autres services**

D'autres informations ont été communiquées aux exploitants : repérage et proposition d'intervenants (pour accompagner les copies ADRC mais aussi les initiatives locales des salles), mise en relation avec des salles ayant monté des opérations semblables, recherches thématiques, documentation, etc.

- **Le site Internet ADRC**

Le site ADRC est en ligne depuis le 1^{er} janvier 2002 (www.adrc-asso.org). L'actualisation du site a débuté au mois de décembre 2003 et permet aujourd'hui une plus grande souplesse d'utilisation et une meilleure réactivité. La rubrique *Films du répertoire* comprend toutes les informations et documents relatifs au travail de l'Agence dans ce secteur. Les internautes peuvent utiliser le site pour consulter les documents (au format pdf) diffusés par l'ADRC patrimoine (documents d'accompagnement, bulletin du répertoire). Un lien sur le site de BiFi rend possible l'accès à la base *Cinésource* qui permet la recherche d'ayants droit de 6500 titres.

5. Perspectives pour 2004

L'ADRC effectuée en 2004, en compagnie du CNC, le bilan de la mission en faveur de la diffusion du patrimoine cinématographique que lui a confiée le Ministère de la Culture en 1999. Ainsi qu'elle l'avait fait cette année-là pour déterminer ses modes d'actions les plus appropriés au secteur, elle se propose d'opérer un vaste tour d'horizon avec les professionnels concernés pour envisager aujourd'hui toutes les évolutions nécessaires à ses actions. Ce travail s'effectuera en deux temps, tout d'abord lors de l'assemblée générale le jeudi 6 mai 2004, puis lors de la 32^{ème} édition du Festival International du film de La Rochelle, le mercredi 30 juin, journée qui comprendra débat, déjeuner, ateliers et des projections qui pourront s'étendre jusqu'au jeudi 1^{er} juillet. A cet effet une enquête, sur la base d'un questionnaire détaillée, a été menée auprès de tous les partenaires de la mission.

L'Agence poursuit sa politique de soutien à la diffusion du répertoire par la circulation de copies neuves de films de répertoire. Elle renforce également l'accompagnement grâce aux nouveaux intervenants repérés en 2003.

Les premières copies 2004 :

Les Trois mousquetaires (George Sydney, 1948) réédité par *Swashbuckler films* est programmé en régions, depuis le 3 mars.

Pour la troisième édition d'*Une mémoire en courts*, L'ADRC et l'Agence du Court Métrage proposent depuis mars 2004 six courts métrages produits par Anatole Dauman pour la société *Argos Films: Symphonie mécanique* (Jean Mitry, 1955), *Les Oiseaux sont des cons* (Chaval, 1965), *Broadway by Light* (William Klein, 1957), *La Première nuit* (Georges Franju, 1957), *Vive la baleine* (Chris Marker, Mario Ruspoli, 1972) et *Valparaiso* (Joris Ivens, 1963). L'ADRC et l'Agence du Court Métrage édite à cette occasion un document d'accompagnement destiné aux spectateurs.

Si l'intérêt des salles se confirme, l'Agence envisage de participer à la circulation de plusieurs rétrospectives consacrées à Ingmar Bergman, Rainer Werner Fassbinder et Carl Th. Dreyer. D'autres tirages seront organisés en fonction de l'intérêt des salles et de l'actualité des rééditions.

Toutes les autres actions – recherche de droits, base de données, bulletin du répertoire – seront bien évidemment reconduites.

Répartition des salles par région 2000-2003*



Salles distribués

L'accès au film

Tirages et circulations de copies supplémentaires

1. L'accès au film – Synthèse
 2. Répartition des entrées
 3. Répartition et évolution des tirages selon les procédures
 4. Répartition par nationalités
 5. Ventilation des tirages Petites villes selon le nombre de copies ADRC tirées par film
 6. Répartition des tirages ADRC selon l'ampleur de la diffusion des films
 7. Art et Essai et films en version originale
 8. Répartition par distributeur
 9. Répartition par établissements
 10. Répartition géographique des copies par région ADRC
-

1. L'accès au film

Synthèse

Depuis septembre 1998, l'ADRC gère directement à la demande du CNC l'ensemble des procédures et budgets destinés au tirage de copies supplémentaires visant à améliorer l'accès au film dans les petites villes et les villes moyennes, ainsi que pour des villes plus importantes dans le domaine de l'Art et Essai.

L'ADRC procède au tirage de copies dans le cadre de trois procédures identifiées :

- **Petites Villes** (villes réalisant moins de 35.000 entrées annuelles) : tirages de copies opérés par l'intermédiaire des correspondants régionaux de l'Agence qui en contrôle la circulation ;
- **Villes Moyennes** (réalisant de 35.000 à 215.000 entrées annuelles) : tirages contrôlés par l'expertise d'un Comité Technique Professionnel composé à parité d'exploitants, de distributeurs et de producteurs. Les distributeurs doivent mettre en place au moins 80 copies ;
- **Art et Essai** : procédure analogue dans son mode de fonctionnement à celle des Villes moyennes, mais avec un Comité technique spécifique, les villes bénéficiaires pouvant être de taille plus importante. Les sorties distributeurs peuvent être inférieures à 80 copies.

La répartition des copies tirées en 2003 est la suivante :

Procédure PETITES VILLES	134 titres	1 415 copies
Procédure VILLES MOYENNES	21 titres	383 copies
Procédure « ART ET ESSAI »	23 titres	152 copies

ENSEMBLE 139 titres 1 950 copies

Certains titres ont bénéficié simultanément de plusieurs procédures : tous les titres en procédures Villes moyennes ont bénéficié de copies Petites Villes, ainsi que 18 titres sur 23 en procédure Art et Essai. Seuls 5 films soutenus en procédure Art et Essai (pour 17 copies au total) n'ont donné lieu à un tirage de copies que par ce dispositif, sans copies au titre des Petites Villes. Il s'agit de *TAN DE REPENTE*, *ROYAL BONBON*, *LOST IN LA MANCHA*, *WANDA*, *KEN PARK*.

Evolution 2003

Après une année de léger recul, l'année 2003 a été marquée par une baisse relativement importante de la fréquentation. Cette baisse est estimée avoir été sensiblement plus importante dans les villes moyennes et petites, mais on sait que des établissements de grande envergure, et récents, ont eux aussi connus de fortes baisses, parfois supérieures à 10%, voire 15%.

Les premiers commentaires ont pointé l'absence en 2003, à l'inverse de 2002, d'un film ayant réalisé plus de 10 millions d'entrées. Une première analyse de l'ADRC permet de constater, qu'en dehors de cette absence de film à plus de 10 millions d'entrées, le nombre de films par tranches d'entrées réalisées suit d'assez près celui de 2002 à l'exception des films ayant réalisé moins de 10 000 entrées qui se sont sensiblement accrus en 2003 (plus 29%).

Lors du premier semestre, les professionnels se sont inquiétés des échecs commerciaux de nombreux films français ainsi que du raccourcissement des carrières des films, phénomène apparaissant pour certains comme structurel.

Dans ce contexte préoccupant, qui s'est logiquement traduit par des stratégies de diffusion moins larges, l'ADRC s'est trouvée immédiatement confrontée à une forte progression des demandes d'accès aux films, traduisant tout à la fois ce recul en matière de diffusion et l'inquiétude qui s'est développée tout au long du premier semestre.

Devant l'érosion rapide des films, les administrateurs de l'Agence ont voulu répondre à la nécessité de renforcer la pertinence de ses interventions en fonction de l'évolution réelle de la diffusion des films et, bien entendu, des demandes des salles. Une lettre (voir ci-après) a ainsi été adressée à l'ensemble des exploitants, programmateurs et distributeurs pour attirer leur attention sur ce travail qui doit s'effectuer en commun. Dans le même ordre d'idées, l'équipe de l'ADRC a débattu avec des distributeurs qui avaient souhaité l'alerter des difficultés particulières des films peu diffusés dans un tel contexte.

La fréquentation du second semestre fut, comme on le sait, heureusement plus favorable. De ce fait, l'Agence fut moins sollicitée dans la deuxième partie de l'année. La progression des interventions de l'ADRC s'est de ce fait surtout enregistrée au premier semestre, jusqu'au mois de juillet inclus avec une augmentation de 52% par rapport à 2002 pour la même période, pour finir donc avec une progression en copies de 11%.

Ainsi, les interventions de l'ADRC pour le meilleur accès des salles aux films se sont accrues de 11% en 2003, passant de 1756 copies en 2002 à 1950 copies.

Ce sont avant tout les interventions destinées aux villes moyennes qui ont progressé, 35% de copies en plus, les copies destinées aux petites villes s'étant accrues de 7%.

Ce sont toujours les films de diffusion réduite ou moyenne qui en forte majorité, 85%, ont connu une intervention de l'Agence. Ces interventions se sont portées sur une grande diversité de films (139 titres) dont 80% étaient des films recommandés Art et essai. Les films européens représentaient 79% des copies tirées, et les films français 68%.

Les délais d'intervention de l'Agence traduisent en 2003 cette réflexion et contrôle plus précis qui lui ont été demandées par l'ensemble de ses partenaires, notamment lors de la table ronde de son assemblée générale. Les mises en circulation de copies supplémentaires se sont donc plus étalées dans le temps, permettant à des salles de certaines régions (voir les pages concernées du rapport d'activité) de mieux repérer des films de diffusion réduite et donc de se tourner vers l'ADRC pour accéder à des copies.

Le rôle de l'ADRC - compensation des déséquilibres du marché et correction des inégalités dans l'accès aux films – s'est confirmé dans une conjoncture plus difficile. Conscients que les films de diffusion moyenne ou réduite peuvent être encore plus fragilisés dans un tel contexte, l'équipe de l'Agence et ses administrateurs exercent leur vigilance pour assurer la pertinence de ses interventions.

Accès à la diversité

Les souhaits de diversification de la programmation émanant de la petite et moyenne exploitation, l'évolution des salles dite de proximité notamment dans les zones d'attraction des multiplexes, et la représentativité croissante des associations régionales et départementales ont ainsi amené l'Agence à satisfaire des demandes couvrant un nombre important de films : 139 au total.

Il faut à cet égard rappeler que l'ADRC n'intervient qu'en fonction et sur la base des demandes précises des salles, et uniquement si une telle demande est formulée par les salles auprès de l'Agence.

La diversification des interventions dans la procédure Petites villes traduit l'évolution de la demande de diversification des salles. L'ADRC joue un rôle non négligeable dans cette évolution en permettant, notamment au niveau économique (absence de minimum garanti distributeur sur les copies ADRC), l'accès des salles à une réelle diversité de films, y compris quand ils sont diffusés avec un nombre réduit de copies.

Il s'agit là d'une constante dans l'évolution des interventions de l'ADRC depuis près d'une dizaine d'années, mais qui connaît depuis 1999 – année de la mise en place effective de l'internalisation de la fonction de correspondant régional – une accentuation notable.

Ainsi, l'ADRC confirme à la fois son rôle d'intervention correctrice des effets du « marché » – qui se caractérise, comme on le sait, par ses tendances à la concentration – et de ressource concrète pour le meilleur accès des salles à la diversité des films qu'elles souhaitent proposer à leurs publics.

Les freins économiques relatifs à cet accès à la diversité sont réels, et ne traduisent pas a priori une « politique » économique choisie comme telle par les distributeurs mais bien plutôt une contrainte qui en général s'impose à eux.

Dans un contexte où les stratégies de diffusion sur les films deviennent plus massives, occupant plus d'espace, avec des investissements publicitaires et promotionnels plus lourds, un autre type de travail de diffusion, plus artisanal, économiquement cohérent avec des films qu'il faut en général faire découvrir et qui ne peuvent être « imposés », se traduit souvent par un coût de revient important (surtout si l'on tient compte des coûts d'acquisition des films) en regard de possibilités de diffusion a priori moindres.

Ceci se traduit de fait par une exigence et une nécessité de rentabilisation plus lourde par acte de location, et donc un coût d'accès souvent plus important pour les exploitants de localités petites et moyennes dont le « marché » peut être jugé, en théorie, comme aléatoire ou insuffisant par les distributeurs.

Le frein économique dans l'accès à ces films devient ainsi souvent rédhibitoire pour des salles qui ne peuvent surinvestir sur ces films, devant par ailleurs assumer le coût du travail d'animation et de recherche de publics sans lesquels leur programmation s'avèrerait inefficace voire incohérente.

Par l'intervention de l'ADRC qui leur permet d'accéder à ces films en bénéficiant des mêmes conditions économiques que les exploitations commercialement les plus fortes, à savoir le seul partage de recettes, les salles peuvent consacrer les moyens indispensables à la recherche des publics susceptibles de voir ces films, et plus généralement, se donner l'espace et le temps de programmation nécessaires à l'apparition et au développement de ces publics.

Premières analyses

C'est dans le dispositif destiné aux villes moyennes que l'on enregistre la plus forte progression des demandes d'accès aux films en 2003 : 35% de plus en copies pour un nombre de titres en hausse de 27%. Le dispositif Petites Villes connaît lui une progression plus limitée de 7% en copies et de 1% en titres, alors que celui dit Art et Essai connaît une hausse de 19% en titres mais une légère baisse de copies de 1%.

Cette évolution est évidemment à mettre en relation avec la diminution de l'ampleur de diffusion de nombreux films français et européens en 2003. Conjugué avec un poids des villes clés qui continue de s'alourdir dans la diffusion des films, absorbant de plus en plus de copies, ceci se traduit pour toutes les autres salles par des difficultés croissantes d'accès aux films de diffusion réduite ou moyenne, voire large parfois.

L'autre conséquence de ce contexte plus difficile a été la progression des demandes sur les films de diffusion large (entre 300 à 500 copies) - les films de diffusion très large ayant par contre quasiment disparus des interventions de l'Agence à l'exception d'un titre pour 3 copies. Ceci n'a pas empêché l'ADRC d'agir plus largement en faveur des films de diffusion réduite, aussi bien en nombre de titres qu'en nombre de copies.

Concernant la nationalité des films demandés, au-delà de la légère progression en titres et copies des films européens, dont français, il faut noter qu'après l'année 2002 particulièrement basse en films américains, 5% des titres, 2% des copies, les demandes se sont rétablis sur ces films, 10,5% des copies et 10% des titres, à un niveau toutefois nettement inférieur à celui de la période 1994-2000. Il faut également observer que cette demande accrue sur des films américains a essentiellement concerné des films que l'on peut qualifier « d'auteur » comme ELEPHANT, palme d'or à Cannes, FRIDA, THE HOURS, LOIN DU PARADIS, ANYTHING ELSE, etc... Cette catégorie de films était quasiment absente en 2002, à l'exception notable de BOWLING FOR COLUMBINE.

*Lettre de Patrice LECONTE, président de l'ADRC, adressée le 27 juin 2003
aux exploitants, programmeurs et distributeurs :*

Chère Amie,
Cher Ami,

L'année 2003 se caractérise malheureusement par un certain nombre de difficultés : baisse sensible de la fréquentation, sorties de films aux carrières limitées voire éphémères.

Dans ce contexte incertain, l'ADRC se trouve – et c'est logique – fortement sollicitée. D'autant plus que bon nombre de distributeurs ont revu sensiblement à la baisse leurs plans de tirages de copies en 2003. Ce phénomène touche tout particulièrement les petites et moyennes villes. De ce fait, l'Agence est devenue une des rares possibilités d'accès pour nombre d'exploitants pour maintenir la diversité des films.

Cette situation peut être dangereuse car il n'est évidemment pas souhaitable pour le secteur que l'ADRC se substitue aux distributeurs. Ceux-ci doivent rester le premier interlocuteur de la salle pour l'accès au film.

Si cette fonction de l'ADRC correspond bien à l'une de ses missions fondatrices et fondamentales depuis sa création en 1983, l'Agence doit veiller à respecter le meilleur équilibre possible entre ses moyens (non extensibles) et le besoin fortement exprimé par les salles. C'est pourquoi il est très important de développer une véritable politique partenariale prenant en compte ces deux réalités.

L'ADRC doit plus que jamais établir la pertinence et la cohérence de ses interventions en fonction de la vie réelle des films en salles, de leurs conditions de diffusion et d'exploitation. Elle doit veiller notamment à ce que les copies ADRC ne viennent pas se substituer à des copies distributeur qui s'avèreraient disponibles.

Dans ce contexte particulier, il nous faut donc en toute logique et dans l'intérêt général en appeler à la responsabilité de chacun, exploitant, programmeur et distributeur. Chacun sait dans nos professions que des films peuvent apparaître « porteurs » la veille de leur sortie, et se révéler hélas l'être beaucoup moins dans les salles, entraînant une triste et parfois rapide érosion de leurs copies. C'est pour tenir compte de cette disponibilité éventuelle des copies distributeur, qui peuvent ainsi répondre aux demandes des salles, que l'Agence veille à intervenir à partir de la deuxième semaine de sortie du film, en concertation avec les distributeurs.

L'ADRC a largement et efficacement contribué à la diversité de la diffusion cinématographique. Il nous appartient à tous, dans nos gestes professionnels, d'assurer et d'amplifier ce rôle essentiel de l'Agence en direction des salles, des films, et des publics.

Avec mes sentiments amicaux, de même que ceux des administrateurs et de toute l'équipe de l'Agence.

Patrice LECONTE,
Président de l'ADRC

2. Répartition des entrées

Toutes procédures confondues les copies ADRC ayant circulé en 2003 atteignent un total général de :

1.972.762

Soit 1.855.367 entrées avec les copies tirées en 2003,

et 117.395 entrées réalisées avec les copies mises en circulation fin 2002, sur des films comme *Le retour*, *Un rêve algérien*, *La prophétie des grenouilles*, *Pas sur la bouche*, *Après vous*, *Kitchen stories*, *In the cut*, *Happy end...*

Les résultats des copies tirées en 2003 se répartissent comme suit :

procédure Petites villes	1 354 859	
procédure Villes moyennes	356 612	} 500 508
procédure « Art et essai »	143 896	
total	1 855 367 entrées	

Les entrées réalisées par l'ensemble des copies ayant circulé en 2003 sont en recul de 10,6% par rapport à 2002. Cela doit bien évidemment être mis en relation avec la baisse générale de la fréquentation (globalement de l'ordre de 6 à 7%), qui paraît encore plus importante pour les villes petites et moyennes : de l'ordre de 10 à 15% estimés selon les établissements et localités, c'est-à-dire la grande majorité des salles bénéficiant des interventions de l'Agence.

Il faut cependant noter que la part des entrées enregistrées sur les films sortis l'année précédente connaît un recul de 27,4% par rapport à 2002, les entrées réalisées sur les films sortis en 2003 ne baissant elles que de 9,2%.

Le recul le plus important s'enregistre sur le dispositif ADRC dit « Art et Essai » avec 23,3% d'entrées en moins, le nombre de copies ayant pour sa part baissé de 1%. Le dispositif Villes Moyennes, dont les tirages ont fortement progressé en nombre de copies de 35% en 2003, a connu lui une légère progression en entrées de 1,5%. Enfin, le dispositif Petites Villes a connu une baisse de 10% des entrées alors que les tirages en copies ont légèrement progressé de 7%.

Répartition par entrées : suite

Entrées par copie

L'analyse opérée selon les entrées réalisées par copie permet de manifester un certain nombre de phénomènes pertinents.

Ainsi, c'est sur le dispositif Villes Moyennes que la baisse des entrées par copie est la plus forte (25%), et sur celui des Petites Villes qu'elle est la moins importante (16%).

Si l'on enregistre en 2003 plus de films, 26 contre 22, ayant réalisé plus de 1000 entrées par copie sur des copies ADRC, il n'y a par contre plus aucun film ayant réalisé plus de 3000 entrées par copie alors qu'en 2002 il y en avait deux : *ETRE ET AVOIR* et *ASTERIX ET OBELIX : MISSION CLEOPATRE*.

D'autre part, en 2002, 7 films avaient réalisé entre 1500 à 2000 entrées par copie, or en 2003 ils ne sont plus que 3 dans cette catégorie.

C'est sur le dispositif Petites Villes que s'enregistre la moyenne par copie la plus élevée, 957, puis le dispositif Art et Essai avec 947 et enfin celui des Villes Moyennes avec 931.

Nous retrouvons ici ce qui peut être observé sur les évolutions globales de la diffusion des films en 2003, notamment les carrières en salles sensiblement plus éphémères pour de nombreux films.

Si l'on considère l'ampleur de diffusion des films, c'est sur les films de diffusion moyenne (de 80 à 300 copies) que l'on constate la moyenne la plus importante avec 1107 entrées, ensuite les films de diffusion large (de 300 à 500 copies) avec 922 entrées, ceux de diffusion réduite (21 à 79 copies) avec 776 entrées, puis de diffusion très large (un seul film en 2003 ; de plus de 500 copies) avec 639 entrées, et enfin de diffusion très réduite (jusqu'à 20 copies France) avec 614 entrées (à ce niveau, la moyenne d'entrée réalisée sur les circulations de films soutenus par l'ACID s'établit à 344).

Les films ayant réalisé en moyenne plus de 1000 entrées par copie sont donc au nombre de 26 en 2003 (22 en 2002) :

- . 85% de ces films sont des films recommandés Art et Essai
- . 27% sont des films destinés aux jeunes publics, et même 40% si l'on considère seulement les 10 meilleures moyennes
- . 80% sont des films de diffusion réduite et moyenne (moins de 300 copies France) : 42% pour les films de diffusion réduite ou très réduite, et 38% de diffusion moyenne

Ainsi, il se constate une nouvelle fois que les interventions ADRC sur des films de diffusion moyenne ou réduite, sur des films recommandés Art et Essai, et sur des films destinés aux jeunes publics, génèrent les moyennes de résultats parmi les plus importantes.

3. Répartition et évolution des tirages selon les procédures

Les tableaux synthétisant l'évolution quantitative des tirages soulignent bien :

- la relative permanence des tirages Petites villes, dont la moyenne de copies par titre est relativement stable quel que soit le nombre de titres concernés ;
- on peut observer, par contre, la variation plus importante des tirages Villes Moyennes et Art et Essai, plus directement liés aux évolutions de la conjoncture ;
- la baisse du tirage moyen par titre dans les autres procédures, contemporaine de la baisse du nombre de copies tirées en 2001/2002 par rapport aux années 1994-97 et qui est due essentiellement à la diminution des demandes à la procédure Villes moyennes.

PETITES VILLES

	nombre de films	nombre de copies	nombre de copies par film
1994	85	1 070	12,6
1995	99	1 086	11
1996	106	1 114	10,5
1997	111	1 112	10
1998	112	1 023	9,1
1999	136	1 401	10,3
2000	135	1 669	12,4
2001	161	1 499	9,3
2002	132	1 319	10
2003	134	1 415	10,5

VILLES MOYENNES ET ART ET ESSAI

	nombre de films	nombre de copies	nombre de copies par film
1994	40	1 413	35,3
1995	52	1 208	23,2
1996	46	1 112	24,1
1997	38	701	18,5
1998	28	436	15,6
1999	47	816	17,4
2000	39	783	20,0
2001	35	425	12,1
2002	35	437	12,5
2003	44	535	12,2

Le fonctionnement des CTP

Le Comité technique professionnel chargé de donner un avis sur les demandes des distributeurs au profit des établissements de villes moyennes a étudié un ensemble de demandes portant sur un total de 790 copies. Sur les 19 films retenus, 383 copies ont été tirées, soit 48 % de la demande.

Le CTP Art et Essai a, pour sa part, donné un avis favorable pour un tirage de 152 copies sur 215 copies demandées, soit 71 % de la demande.

Ainsi, sur les dispositifs Villes Moyennes et Art et Essai, l'intervention de l'Agence en 2003 représente au total 53 % (535 copies) des demandes de tirages (1.005 copies).

4. Répartition par nationalités

Sur l'ensemble des procédures la répartition des copies révèle la part prépondérante du cinéma français et européen.

Répartition 2003 des copies par pays d'origine selon les procédures :

	PETITES VILLES		VILLES MOYENNES ET ART ET ESSAI	
	Nb	%	Nb	%
ensemble Europe	1 093	77	442	83
(dont France)	(943)	(67)	(380)	(71)
Etats-Unis	150	11	58	11
autres continents	172	12	35	6

La prépondérance des films français et européens dans les tirages reste très affirmée en 2003.

L'évolution notable cette année est la progression des films américains avec des films que l'on peut qualifier « d'auteur » comme *Elephant*, Palme d'Or à Cannes, ou encore *Frida*, *The Hours*, *Loin du Paradis*, *Anything else...* Cette catégorie de films était quasi inexistante en 2002, année où s'était enregistré le plus bas niveau d'intervention sur les films américains depuis une dizaine d'années (2 % des copies, 5 % des titres).

La part des cinématographies ni américaine ni européennes, en progression sensible au cours des années précédentes, est devenue importante ; le pourcentage des copies tirées sur ces programmes (10,5 %) est une autre illustration du travail de diversification des salles.

Répartition par nationalités : suite

Nombre de copies (toutes procédures) et répartition selon l'origine des films :

Année	Nb titres	Europe	%	U.S.A.	%	Autres	%	Total
1994	89	1 766	71,1	655	26,4	62	2,5	2 483
1995	110	1 650	71,9	628	27,4	16	0,7	2 294
1996	110	1 546	69,5	670	30,1	10	0,4	2 226
1997	116	1 114	61,4	610	33,6	89	4,9	1 813
1998	112	1 014	69,5	423	29,0	23	1,6	1 460
1999	145	1 697	76,5	407	18,4	113	5,1	2 217
2000	141	1 646	67,1	685	27,9	121	4,9	2 452
2001	165	1 703	88,5	116	6	105	5,5	1 924
2002	136	1 521	87	33	2	202	11	1 756
2003	139	1 535	79	208	10,5	207	10,5	1 950

5. Ventilation des tirages Petites villes selon le nombre de copies ADRC tirées par film

Le tableau ci-dessous souligne l'écart entre les films, en faible nombre, bénéficiant d'un nombre important de copies ADRC, et un nombre plus élevé de titres disposant chacun d'un nombre faible ou moyen de copies, diffusés de manière plus sélective en fonction du dialogue avec les salles région par région.

Ce tableau traduisant la répartition de la demande des salles ne concerne que les tirages dits Petites villes.

Nb de cop. tirées	Année 2001			Année 2002		
	Titres	Copies	Moyenne	Titres	Copies	Moyenne
1 à 6	98	253	2,6	78	182	2,3
7 à 10	20	167	8,3	16	133	8,3
11 à 20	24	359	15	20	291	14,5
21 à 30	9	218	24,2	6	156	26
31 à 50	5	196	39,2	10	428	42,8
Plus de 50	5	306	61,2	2	129	64,5
Total	161	1 499	9,3	132	1 319	9,9

Depuis quelques années, les interventions « lourdes » en nombre de copies ADRC se sont réduites au bénéfice d'interventions moyennes ou réduites mais sur un nombre plus important de films.

Par ailleurs, les demandes sur les films dits « porteurs » ont été le fait des plus petites salles en raison de cet élargissement des plans de diffusion sur ces films.

Ce tableau montre également la stabilité des moyennes par film, restée quasiment identique dans chaque catégorie définie selon l'importance des tirages (depuis 2000).

6. Répartition des tirages ADRC selon l'ampleur de la diffusion des films

Cette répartition, qui confronte l'intervention de l'Agence à l'ampleur des tirages définis par les distributeurs, permet d'analyser plus finement les tirages des procédures Petites villes, Villes moyennes et Art et Essai, en fonction du rapport de ces interventions avec la réalité de diffusion des films en question.

1. Petites Villes :

Nombre de copies distributeur	Films		Copies ADRC	
	Nb	%	Nb	%
1 à 20	25	18,9	46	3,5
21 à 79	40	30,3	155	11,7
80 à 299	43	32,6	589	44,7
300 à 499	15	11,4	369	28
500 et plus	9	6,8	160	12,1
Ensemble	132	100	1 319	100

2. Villes moyennes et procédure Art et Essai :

Nombre de copies distributeur	Films		Copies ADRC	
	Nb	%	Nb	%
1 à 20	5	14,3	8	1,8
21 à 79	6	17,1	23	5,3
80 à 299	17	48,6	280	64,1
300 à 499	4	11,4	91	20,8
500 et plus	3	8,6	35	8
Ensemble	35	100	437	100

7. Art et Essai

– Copies en Version Originale

Part de l'Art et Essai

Mesurée sur la base de la procédure de recommandation des films Art et Essai mise en place par l'AFCAE et le CNC, la part de ces films représente **85 % du total des copies**.

Il s'agit de 1.494 copies (sur 117 titres) sur un total de 1.756 (136 titres).

La part des copies de films recommandés s'établit à :

85 % dans la procédure Petites villes,

86 % dans la procédure Villes moyennes.

Le dispositif dit "**Art et Essai**", analogue à celui des Villes moyennes, a concerné **21 titres et 154 copies**.

Les copies en version originale sous-titrée

39 films en langue étrangère sur un total de 48 films ont bénéficié de 336 copies en version originale sous-titrée, soit une moyenne de 8,6 copies par film.

8. Répartition par distributeur

Evolution depuis 1999

Les variations du nombre de copies tirées annuellement par distributeur est liée avant tout au film et à chaque plan de sortie des distributeurs.

Le principal trait de l'évolution observable en 2002 est l'accroissement du nombre des distributeurs dont les films ont déclenché un tirage global inférieur à 50 copies : 35 en 2002 au lieu de 26 à 28 les années précédentes. Il s'agit d'un effet de la diversification des demandes et de la collaboration avec d'autres associations (associations régionales de salles et ACID).

Répartition des distributeurs selon l'ampleur des tirages ADRC

	1999	2000	2001	2002
plus de 100 copies	5	9	5	6
50 à 99 copies	9	3	11	5
20 à 49 copies	8	1	3	5
5 à 19 copies	8	11	12	12
moins de 5 copies	12	16	11	18
Total	42	40	42	46

Les tableaux des trois pages suivantes permettent d'identifier les distributeurs auxquels l'Agence s'est associée, avec rappel du nombre total de films que chacun a distribués au cours de l'année et la ventilation des copies ADRC selon les procédures.

Plus de 100 copies : 6 distributeurs

	Films 2002	<u>Total tirages ADRC</u>		Petites Villes		Villes Moyennes + Art et Essai	
		Nb copies	Nb films	Nb copies	Nb films	Nb copies	Nb films
BAC DISTRIBUTION	31	255	17	245	17	10	1
PATHE	14	246	9	149	9	97	3
MARS FILMS	26	212	13	175	13	37	2
DIAPHANA	11	180	9	122	9	58	5
FILMS DU LOSANGE	5	121	4	61	4	60	2
REZO FILMS	11	106	5	73	5	33	4

De 50 copies à 99 copies : 5 distributeurs

	Films 2002	<u>Total tirages ADRC</u>		Petites Villes		Villes Moyennes + Art et Essai	
		Nb copies	Nb films	Nb copies	Nb films	Nb copies	Nb films
PYRAMIDE	10	95	6	67	6	28	3
GBVI	25	77	2	52	2	25	1
GEBEKA	4	74	2	61	2	13	1
PAN EUROPEENNE	3	71	2	38	2	33	2
ARP	6	63	4	63	4	-	-

De 20 copies à 49 copies : 5 distributeurs

	Films 2002	<u>Total tirages ADRC</u>		Petites Villes		Villes Moyennes + Art et Essai	
		Nb copies	Nb films	Nb copies	Nb films	Nb copies	Nb films
OCEAN FILMS	6	34	3	29	3	5	1
UFD	24	28	3	28	3	-	-
EURIPIDE	9	25	2	10	2	15	1
HAUT ET COURT	5	22	4	14	4	8	2
METROPOLITAN	25	22	4	22	4	-	-

De 5 à 19 copies : 12 distributeurs

	Films 2002	<u>Total tirages ADRC</u>		Petites Villes		Villes Moyennes + Art et Essai	
		Nb copies	Nb films	Nb copies	Nb films	Nb copies	Nb films
MK2	9	16	4	16	4	-	-
EUROPA	5	10	1	10	1	-	-
PIERRE GRISE	4	10	2	9	2	1	1
SND	13	8	2	8	2	-	-
CARA M	1	8	1	8	1	-	-
GEMINI FILMS	11	7	4	7	4	-	-
AD VITAM	7	7	3	5	2	2	1
CINEVIA	3	6	1	2	1	4	1
CINE CLASSIC	6	5	2	5	2	-	-
ID DISTRIBUTION	6	5	2	1	1	4	2
SOLARIS	3	5	1	5	1	-	-
FILMS DU PARADOXE	7	5	2	5	2	-	-

Moins de 5 copies : 18 distributeurs

	Films 2002	<u>Total tirages ADRC</u>		Petites Villes		Villes Moyennes + Art et Essai	
		Nb copies	Nb films	Nb copies	Nb films	Nb copies	Nb films
ARKEION FILMS	1	2	1	2	1	-	-
ARTEDIS	5	2	1	2	1	-	-
BODEGA	4	1	1	1	1	-	-
CINEMA PUBLIC	7	1	1	1	1	-	-
COLIFILMS	10	1	1	1	1	-	-
DOCUMENTAIRE SUR GRAND ECRAN	2	2	2	2	2	-	-
EPICENTRE	4	1	1	1	1	-	-
EUROZOOM	3	2	1	2	1	-	-
FILMS DU SAFRAN	1	4	1	4	1	-	-
HELIOTROPE FILMS	1	2	1	2	1	-	-
K'ÏEN PRODUCTIONS	1	3	1	-	-	3	1
LES HISTOIRES WEBA	1	2	1	2	1	-	-
MAGOURIC	4	1	1	1	1	-	-
MONDO FILMS	4	2	2	2	2	-	-
MOVIE DA	2	1	1	1	1	-	-
PRETTY PICTURES	6	1	1	1	1	-	-
WARNER	23	3	2	3	2	-	-
WHY NOT	1	2	1	1	1	1	1

9. Répartition par établissements

- a) Sur l'année 2001 les copies tirées par l'Agence selon la procédure **Petites villes** ont été programmées dans :

1.163 établissements.

Ce total intègre les 12 circuits itinérants ayant bénéficié de copies (en moyenne 4 par tournée).

La liste des localités ayant bénéficié de ces copies figure en annexe.

- b) Le nombre de copies varie selon les salles, les cinémas de petites agglomérations et de banlieue qui présentent à leur public les programmes les plus diversifiés étant ceux qui bénéficient du plus grand nombre de copies ADRC :

25 copies et plus	63	(- 20 par rapport à 2001)
15 à 24 copies	183	(+ 8 par rapport à 2001)
10 à 14 copies	189	(+ 22 par rapport à 2001)
5 à 9 copies	285	(- 15 par rapport à 2001)
moins de 5 copies	443	(+ 22 par rapport à 2001)

- c) La moyenne arithmétique du nombre de titres de films ainsi rendus disponibles au profit des salles s'établit à 9 copies par établissement sur l'année entière.

10. Répartition géographique des copies par région ADRC

(copies Petites villes)

La répartition des copies Petites villes par régions correspond au nouveau découpage mis en place par l'ADRC en 2002 et montre qu'un équilibre est établi entre le nombre d'établissements bénéficiaires et le nombre de copies diffusées. (La périphérie parisienne n'est quasiment servie qu'en copies de films d'Art et Essai par l'Agence.)

Rappel totaux Petites villes : 1.319 copies – 132 titres

Régions	Etablissements %	Copies %	Nb total copies	Nb total titres
Sud Ouest	26,4	21,7	286	79
Grand Ouest	18,6	13,3	175	42
Auvergne- Rhône-Alpes	12,8	14,1	186	66
Méditerranée	11,4	10,5	138	58
Périphérie de Paris	10,2	13,9	184	79
Est	8,3	9,1	120	48
Nord Picardie	6,9	8,6	113	52
Centre Bourgogne	5,4	6,4	85	40
(ensemble)	100	97,6 (*)	1 319 (*)	(n.s.)

(*) s'ajoutent à ce tableau 32 copies tirées pour l'ACID sur 15 films, soit 2,4 % des copies sur 11 % des titres.

La Région Auvergne Rhône Alpes en 2002

La Région : les 12 départements des régions Auvergne et Rhône-Alpes.

Nombre d'établissements desservis en 2002 : 149

Nombre de films : 66

Nombre de copies : 186

La diffusion dans la région porte sur 50 % des films soutenus par l'Agence sur l'ensemble du pays, avec une moyenne de 2,8 copies par titre.

Ce sont les films à diffusion moyenne (80 à 300 copies-distributeur) qui dominent, représentant la moitié des copies ; les films à diffusion large (plus de 300 copies-distributeur) et très large (plus de 500 copies) n'occupent qu'une très faible part de la demande, alors que les films à diffusion réduite (20 à 80 copies-distributeur) représentent 24 % des titres et 13 % des copies mises en place dans la région, ce qui donne une image de la diversification des programmes à laquelle l'Agence contribue.

La grande majorité des films diffusés sont des films d'Art et Essai : 85 % des copies – avec en particulier 33 % des titres (27 % des copies) demandés par les exploitants en version originale.

La proportion des copies mises en place en sortie nationale s'établit ainsi à près de 50 % (43 titres sur 66), soit 95 copies, pour 85 mises en place en deuxième semaine. Quelques tirages, plus rares, sont déclenchés en troisième semaine.

Une particularité de cette région est la longue durée de programmation des copies ADRC, qui excèdent souvent les deux mois. La durée des circulations est en effet de 8,7 semaines en moyenne.

C'est aussi une région où les habitudes de collaboration entre les salles de cinéma sont bien ancrées. L'Agence collabore régulièrement, depuis des années avec les associations de la région Rhône-Alpes et soutient l'association née plus récemment en Auvergne.

La Région Centre Bourgogne en 2002

La Région : 2 régions – Centre et Bourgogne – regroupant les 10 départements ; certains étant rattachés aux stocks de Paris et d'autres de Lyon.

Nombre d'établissements desservis en 2002 : 63

Nombre de films : 40

Nombre de copies : 85

La diffusion dans la région porte sur 29 % des films soutenus par l'Agence sur l'ensemble du pays, avec une moyenne de 2,1 copies par titre.

La demande-exploitant se concentre sur les diffusions moyennes (50 % des copies), et sur les diffusions larges et très larges ; ces trois catégories regroupant 94 % à la demande. Ce pourcentage, largement supérieur à la moyenne nationale laisse supposer de réelles difficultés d'accès aux films pour les exploitants des petites villes.

Les copies de films de diffusion réduite (20 à 80 copies-distributeur) ne représentent que 6 % des copies ADRC mises en circulation dans la région, qui n'a fait aucune demande sur des films à diffusion très réduite. En effet, très peu de villes moyennes sollicitent l'Agence pour des copies auxquelles elles ont pourtant droit. De plus, l'étendue géographique et les coûts importants de transport constituent un frein à la mise en place de ce type de films.

De même, et malgré la présence d'associations regroupant des salles, la part de l'Art et Essai est inférieure à la moyenne nationale.

Néanmoins, la demande est relativement diversifiée au vu du nombre restreint d'établissements sollicitant l'Agence.

Près des deux tiers des circulations de copies sont mises en place en deuxième semaine, seulement un tiers l'étant dès la sortie nationale (films Art et Essai et Jeune public uniquement).

Ainsi, seulement 2 % des copies sont tirées au-delà de la troisième semaine, signe d'un relatif manque de souplesse dans leurs programmations.

La Région Est en 2002

La Région : les 14 départements des régions Alsace, Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Lorraine.

Nombre d'établissements desservis en 2002 : 97

Nombre de films : 48

Nombre de copies : 120

La diffusion dans la région porte sur 36 % des films soutenus par l'Agence sur l'ensemble du pays, avec une moyenne de 2,5 copies par titre.

Comparativement aux autres régions les tirages de copies se caractérisent dans l'Est par une moindre diversité (un peu plus du tiers des titres soutenus sur l'ensemble de la France) mais un nombre élevé de copies par film.

En effet, ce sont les films de diffusion moyenne (80 à 300 copies-distributeur) et large (300 à 500) qui sont les plus demandés par les exploitants ; ils représentent respectivement 44 et 39 % des copies mises en circulation dans la région.

À l'inverse, 7 copies seulement ont été tirées sur des films diffusés à moins de 80 copies-distributeur. Les exploitants de villes moyennes, en particulier, ne sollicitent que très rarement l'Agence pour bénéficier de ces programmes qui leur seraient pourtant accessibles.

Plus globalement, la part des copies de films recommandés Art et Essai est inférieure à la moyenne nationale, et moins de la moitié des films étrangers mis en circulation par l'Agence le sont au moyen de copies en version originale sous titrée.

On observe toutefois une tendance récente à la mise en place d'une programmation plus diversifiée due à l'emprise des multiplexes et à l'initiative de certains exploitants et des associations regroupant des salles.

60 % des copies sont mises en place en deuxième semaine après analyse des résultats des sorties nouvelles, 31 % le sont en première semaine, sur des titres Art et Essai de faible diffusion, des films Jeune public et à l'occasion d'opérations spécifiques à un programme particulier. Les 9 % restant sont des copies mise en place en troisième semaine, signe de la réactivité des salles en matière de programmation.

La Région Méditerranée en 2002

La Région : les 13 départements des régions Corse, Languedoc-Roussillon et Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Nombre d'établissements desservis en 2002 : 133

Nombre de films : 58

Nombre de copies : 138

La diffusion dans la région porte sur 44 % des films soutenus par l'Agence sur l'ensemble du pays, avec une moyenne de 2,4 copies par titre.

Le soutien de l'ADRC à la petite exploitation par l'accès au film correspond dans cette région à l'équilibre général observé entre les différents types de films, films porteurs et films d'Art et Essai, films français et films étrangers.

La demande des indépendants (hors villes moyennes) a porté principalement sur les films de diffusion « moyenne » et les films de diffusion « large » : 49 % des copies tirées pour la région concernent des films dont les distributeurs tirent 80 à 300 copies (diffusion moyenne) et 23 % des films à 300 à 500 copies-distributeur (diffusion large).

Les films à diffusion réduite (20 à 80 copies-distributeur) représentent 11,5 % des copies et les films de très large diffusion 13 %.

Malgré ces chiffres proches de la moyenne des interventions de l'Agence, quelques particularités sont à souligner : plus de films de diffusion moyenne (+ 4 points), moins de films de diffusion large (- 5 points). Cette différenciation est d'autant plus forte que les données propres à la région méditerranéenne pèsent évidemment sur le calcul des moyennes nationales.

Les contraintes géographiques pèsent sur la programmation des salles de cinéma éloignées des grands centres et des axes de circulation empruntés par le transport de copies : c'est le cas non seulement pour les salles de Corse mais aussi pour celles de la Lozère, soit 12 salles bénéficiant de copies ADRC dans ces deux départements.

De même, dans certaines zones des Alpes, de l'Aude, des Pyrénées-Orientales, les exploitants qui se programment plusieurs semaines à l'avance peuvent difficilement raccourcir les délais d'obtention de copies, en particulier sur les films de diffusion moyenne ou large.

La Région Nord Picardie en 2002

La Région : les 5 départements des régions Nord-Pas-de-Calais et Picardie.

Nombre d'établissements desservis en 2002 : 81

Nombre de films : 52

Nombre de copies : 113

La diffusion dans la région porte sur 38 % des films soutenus par l'Agence sur l'ensemble du pays, avec une moyenne de 2,2 copies par titre.

Comme sur l'ensemble du territoire, l'intervention la plus importante concerne les films de diffusion moyenne dont l'offre-distributeur ne peut satisfaire l'ensemble de la demande-exploitant.

On observe une demande croissante en direction des films à diffusion réduite (c'est à dire 20 à 80 copies-distributeur sortie nationale), provenant notamment d'exploitants de villes moyennes. Toutefois, la demande de films de diffusion « large » et « très large » (300 à 500 copies-distributeur et plus de 500) reste soutenue, représentant près de 40 % des copies ADRC sur la région.

Le pourcentage des copies de films recommandés Art et Essai est néanmoins analogue à celui qu'on observe à l'échelle nationale.

S'agissant d'une région équipée de nombreux multiplexes, l'exploitation des petites villes et des villes moyennes manifeste de plus en plus d'intérêt pour le diversification des programmes, et la collaboration de l'Agence avec les associations régionales des salles permet d'appuyer ces efforts.

Pourtant, malgré les résultats obtenus grâce aux films porteurs, de nombreuses salles de cinéma partenaires de l'Agence restent fragiles.

Près des deux tiers des circulations de copies commencent en deuxième semaine, et un tiers en sortie nationale (films d'Art et Essai en diffusion réduite, film Jeune public, et, lorsque le cas se présente, films tournés dans la région). Les circulations mises en place en troisième semaine sont très rares, ce que révèle peut-être une souplesse de programmation et une capacité de réactions insuffisantes.

La Région Grand-Ouest en 2002

La Région : les 14 départements des régions Bretagne, Basse-Normandie, Haute-Normandie, Pays-de-la-Loire.

Nombre d'établissements desservis en 2002 : 217

Nombre de films : 42

Nombre de copies : 175

La diffusion dans la région porte sur 39 % des films soutenus par l'Agence sur l'ensemble du pays, avec une moyenne de 4,2 copies par titre.

Bien que cette région compte 18,6 % des salles de cinéma bénéficiant de copies ADRC, 13,3 % seulement des copies ont circulé dans la région en 2002.

La demande porte principalement sur les films de large diffusion. Ainsi, près de 30 % des tirages demandés par les exploitants de la région concernent des films de très large diffusion (plus de 500 copies-distributeur), ce qui situe la région très au-dessus de la moyenne nationale (12 %).

À l'opposé, aucune copie n'a été tirée sur des films de diffusion très réduite (moins de 20 copies-distributeur), et les films de diffusion réduite (20 à 80 copies-distributeur) ne représentent que 1,3 % des copies ayant circulé dans la région.

La part des films recommandés Art et Essai s'établit à 80 % des copies, soit un pourcentage légèrement inférieur à celui observé en moyenne pour l'ensemble des régions.

La Région Sud-Ouest en 2002

La Région : 21 départements des régions Midi-Pyrénées, Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes et 1 département des Pays-de-la-Loire : la Vendée.

Nombre d'établissements desservis en 2002 : 308

Nombre de films : 80

Nombre de copies : 286

La diffusion dans la région porte sur 58 % des films soutenus par l'ADRC sur l'ensemble du pays avec une moyenne de 3,6 copies par titre.

On observe une certaine homogénéité quant au choix des films sur la région par rapport à l'ensemble des régions ADRC. Ce sont surtout sur les films à diffusion moyenne que l'intervention est importante : 48 % des copies.

Néanmoins, la demande importante sur ces films ne nuit pas à une diversité vérifiable dans cette région depuis quelques années. C'est en effet la région qui compte le plus grand nombre de titres sur la France entière (en dehors de la région parisienne).

La grande majorité des films diffusés sont des films Art et Essai : 82,87 % des copies et 83,54 % des titres.

Une des particularités de la région Sud-Ouest est le grand nombre d'établissements (308), c'est pourquoi cette région compte la plus forte proportion de copies : 21,53 % de l'ensemble des copies ADRC petites villes.

La Périphérie de Paris en 2002

La Région : 7 départements de la région Ile-de-France (quelques salles situées dans les zones rurales extérieures sont rattachées aux régions ADRC limitrophes).

Nombre d'établissements desservis en 2002 : 119

Nombre de films : 79

Nombre de copies : 184

La diffusion dans la région porte sur 60 % des films soutenus par l'ADRC sur l'ensemble du pays avec une moyenne de 2,3 copies par titre.

La diffusion des copies ADRC dans la périphérie de Paris n'intervient que dans le domaine de l'Art et Essai. Ainsi, les films de diffusion réduite et de diffusion très réduite (moins de 80 copies-distributeur en sortie nationale) représentent près de 30 % de l'ensemble des copies ADRC mises en place dans cette région – au lieu de 15 % sur la France entière.

Les films de diffusion moyenne représentent quant à eux la moitié des tirages. Les copies de films de diffusion large (plus de 500 copies-distributeur) sont en partie des copies de films étrangers présentés en version originale sous-titrée, auxquels s'ajoutent 7 copies de *Huit femmes*, film français.

Le total des copies en version originale sous-titrée a atteint 53 en 2002, avec notamment *Ten* (Iran), *l'Homme sans passé* (Finlande), *le Singe* (Kirghizstan), *Ivre de femmes et de peinture* (Corée), *le Sourire de ma mère* (Italie), *Gosford Park* (Grande-Bretagne), *Ararat* (Canada).

Le soutien apporté par le Groupe action de l'AFCAE et le GNCR est à l'origine des demandes adressées à l'ADRC qui ont porté en 2002 sur 21 films.

Parmi ces films figurent nombre de programmes destinés au Public jeune.

Dans le cas des films ne disposant pas d'un nombre de copies-distributeur suffisant en périphérie, l'Agence constitue un outil de plus en plus indispensable pour l'accès au film et favorise la concertation entre salles.

Annexes

- **Tableau général : films – copies – résultats**
 - **procédure Petites villes**
 - **procédure Villes moyennes
et procédure Art et Essai**

- **Liste des localités ayant bénéficié de la procédure Petites villes**

- **Modes d'intervention de l'ADRC
pour l'accès aux films**

TITRE	DISTRIBUTEUR	SORTIE NATIONALE	NATION.	NBRE COPIES	NBRE ENTREES	MOY./ COPIE
11 SEPTEMBRE 2001	BAC FILMS	11-sept.	FRANCE	3	3 112	1 037
800 KM DE DIFFÉRENCE	CINECLASSIC	06-mars	FRANCE	2	368	184
A L'OMBRE DE LA HAINE	METROPOLITAN	27-mars	USA	1	355	355
A LA FOLIE PAS DU TOUT	UFD	03-avr.	FRANCE	1		
ADOLPHE	ARP	30-oct.	FRANCE	6	7 961	1 327
AFFAIRE PRIVEE (UNE)	BAC FILMS	30-avr.	FRANCE	11	4 856	441
AH SI J'ETAIS RICHE !	UFD	27-nov.	FRANCE	7	3 122	446
ALL OR NOTHING	BAC FILMS	13-nov.	EUROPE	6	2 264	377
AMEN	PATHE	27-févr.	FRANCE	29	46 360	1 599
AND NOW...LADIES AND ...	SND	29-mai	FRANCE	6	1 977	330
ANNIE MARY A LA FOLIE	EURIPIDE	27-févr.	EUROPE	4	865	216
ARAM	BAC FILMS	27-nov.	FRANCE	1	491	491
ARARAT	ARP	04-sept.	AUTRES	13	9 337	718
ASTERIX ET OBELIX : MISSION CLEOPATRE	PATHE	30-janv.	FRANCE	17	98 323	5 784
ATANARJUAT	REZO FILMS	13-févr.	AUTRES	15	19 670	1 311
AU PLUS PRES DU PARADIS	PYRAMIDE	20-nov.	FRANCE	3	2 237	746
AUBERGE ESPAGNOLE (L')	MARS FILMS	19-juin	FRANCE	44	62 781	1 427
AVALON	CINEVIA FILMS	27-mars	AUTRES	2	1 199	599
BALZAC ET LA PETITE ...	BAC FILMS	09-oct.	FRANCE	5	6 303	1 261
BLANCHE	EUROPA	18-sept.	FRANCE	10	3 570	357
BLISSFULLY YOURS	WHY NOT	09-oct.	AUTRES	1	679	679
BLOODY Sunday	HAUT ET COURT	30-oct.	EUROPE	9	7 598	844
BORD DE MER	PYRAMIDE	04-déc.	FRANCE	4	1 419	355
BOWLING FOR COLUMBINE	DIAPHANA	09-oct.	USA	16	27 242	1 703
BRIDGET	PYRAMIDE	30-avr.	USA	1	581	581
C'EST LE BOUQUET	BAC FILMS	11-déc.	FRANCE	12	2 532	211
CALLAS FOR EVER	BAC FILMS	18-sept.	FRANCE	5	5 886	1 177
CARNAGES	DIAPHANA	13-nov.	FRANCE	2	357	179
CET AMOUR LA	BAC FILMS	16-janv.	FRANCE	3	1 792	597
CORTO MALTESE	GEBEKA	25-sept.	FRANCE	39	24 868	638
DEFI (LE)	EURIPIDE	22-mai	FRANCE	6	2 581	430
DELBARAN	AD VITAM	27-mars	AUTRES	1	636	636
DEMONLOVER	SND	06-nov.	FRANCE	2	661	331
DISTANCE	ID DISTRIBUTION	27-févr.	AUTRES	1	167	167
DIX-SEPT FOIS CECILE CASSARD	ARP	10-juil.	FRANCE	2	372	186
EMBRASSEZ QUI VOUS VOUDREZ	UFD	09-oct.	FRANCE	20	20 195	1 010
ENFIN PRIS	CARA M	02-oct.	FRANCE	8	5 715	714
ET LA VIE	DOC SUR GD ECRAN	06-nov.	FRANCE	1	192	192
ETRE ET AVOIR	FILMS DU LOSANGE	28-août	FRANCE	41	130 840	3 191

FAIS MOI DES VACANCES	MARS FILMS	16-janv.	FRANCE	2	932	466
FANTÔMES	MAGOURIC	13-mars	FRANCE	1	131	131
FATMA	MK2	27-févr.	FRANCE	7	6 780	969
FEROCE	EUROZOOM	17-avr.	FRANCE	2	900	450
FILLES PERDUES CHEVEUX GRAS	MARS FILMS	11-sept.	FRANCE	13	5 240	403
FREESTYLE	MOVIDA	17-juil.	FRANCE	1	202	202
GHOST WORLD	MARS FILMS	05-juin	USA	1	395	395
GOSFORD PARK	MARS FILMS	20-mars	EUROPE	16	24 733	1 546
HUIT FEMMES	MARS FILMS	6-févr.	FRANCE	70	189 519	2 707
INTERVENTION DIVINE	PYRAMIDE	02-oct.	FRANCE	14	11 410	815
IRREVERSIBLE	MARS FILMS	24-mai	FRANCE	7	2 337	334
IVRE DE FEMMES ET DE PEINTURE	PATHE	27-nov.	AUTRES	12	5 641	470
JEUNESSE DOREE	MK2	27-mars	FRANCE	1	298	298
JOUE LA COMME BECKHAM	METROPOLITAN	20-nov.	EUROPE	9	3 604	400
KEDMA	MARS FILMS	22-mai	AUTRES	5	2 256	451
KING LEAR	TITRA FILMS	03-avr.	USA	1	486	486
L'ADVERSAIRE	BAC FILMS	28-août	FRANCE	42	33 908	807
L'AFRANCE	CINECLASSIC	30-janv.	FRANCE	3	2 981	994
L'ENFANT QUI VOULAIT ETRE UN OURS	GEBEKA	18-déc.	EUROPE	22	12 305	559
L'HOMME DU TRAIN	PATHE	02-oct.	FRANCE	7	6 590	941
L'HOMME SANS PASSE	PYRAMIDE	06-nov.	EUROPE	27	25 191	933
L'ORPHELIN D'ANYANG	FILMS DU PARADOXE	13-mars	AUTRES	4	3 194	799
LA CAGE	GEMINI	04-sept.	FRANCE	1	406	406
LA NOUNOU ET LES PIRATES	ARKEION	20-févr.	AUTRES	2	1 651	826
LA ROUTE	EPICENTRE	16-janv.	FRANCE	1	345	345
LA VIE NOUVELLE	MARS FILMS	27-nov.	FRANCE	1		
LA VIE PROMISE	BAC FILMS	04-sept.	FRANCE	11	4 189	381
LAGAAN	REZO FILMS	26-juin	AUTRES	2	1 268	634
LAISSEZ-PASSER	BAC FILMS	9-janv.	FRANCE	15	15 864	1 058
LANTANA	MARS FILMS	24-juil.	AUTRES	1	8	8
LE BOULET	WARNER	10-avr.	FRANCE	2	3 067	1 534
LE CHIGNON D'OLGA	DIAPHANA	28-août	FRANCE	2	454	227
LE FILS	DIAPHANA	23-oct.	EUROPE	24	21 083	878
LE FRÈRE DU GUERRIER	BAC FILMS	13-mars	FRANCE	5	3 616	723
LE PAPIILLON	REZO FILMS	18-déc.	FRANCE	44	13 864	315
LE PIANISTE	BAC FILMS	25-sept.	FRANCE	59	87 919	1 490
LE PRINCIPE DE L'INCERTITUDE	GEMINI	11-sept.	FRANCE	2	510	255
LE PRISONIER DU CAUCASE	FILMS DU PARADOXE	17-juil.	AUTRES	1	616	616
LE PRIX DU PARDON	FILMS DU SAFRAN	06-mars	FRANCE	4	1 511	378
LE RAID	GBVI	27-mars	FRANCE	3	1 635	545
LE SINGE	HAUT ET COURT	23-janv.	FRANCE	1	648	648

LE SOURIRE DE MA MERE	OCEAN	20-nov.	EUROPE	2	2 306	1 153
LE STADE DE WIMBLEDON	GEMINI	13-févr.	FRANCE	2	1 001	500
LE VOYAGE DE CHIHIRO	GBVI	10-avr.	AUTRES	49	84 375	1 722
LES DIABLES	OCEAN	11-sept.	FRANCE	13	3 947	304
LES FEMMES... OU LES ENFANTS...	ARP	20-mars	FRANCE	42	33 652	801
LES NEUF REINES	METROPOLITAN	04-sept.	AUTRES	1	304	304
LES PINGOUINS A LA RESCOUSSE	PRETTY PICTURES	03-avr.	AUTRES	1	860	860
LUCIA Y EL SEXO	COLI FILMS	03-avr.	EUROPE	1	853	853
LULU	ARTEDIS	05-juin	FRANCE	2	341	170
LUNDI MATIN	FILMS DU LOSANGE	20-févr.	FRANCE	10	6 659	666
MA CAMERA ET MOI	REZO FILMS	10-juil.	FRANCE	3	488	163
MA FEMME S'APPELLE MAURICE	WARNER	25-sept.	FRANCE	1	611	611
MARCHE ET REVE	PIERRE GRISE	27-nov.	FRANCE	7	3 330	476
MARIE-JO ET SES DEUX AMOURS	DIAPHANA	26-juin	FRANCE	32	32 735	1 023
MILLE MILLIEME	DIAPHANA	07-août	FRANCE	2	561	281
MISHKA	BAC FILMS	20-févr.	FRANCE	10	10 393	1 039
MON IDOLE	MARS FILMS	18-déc.	FRANCE	2	228	114
MONIQUE	PAN EUROPEENNE	21-août	FRANCE	20	6 081	304
MONSIEUR BATIGNOLE	BAC FILMS	06-mars	FRANCE	48	77 047	1 605
NID DE GUÊPE	PATHE	06-mars	FRANCE	1	357	357
PARIS XY	Les histoires de Weba	21-août	FRANCE	2	389	194
PARLE AVEC ELLE	PATHE	10-avr.	EUROPE	47	84 860	1 806
PETITES COULEURS (LES)	GEMINI	24-avr.	EUROPE	1	164	164
PORTO DE MON ENFANCE	GEMINI	23-janv.	FRANCE	1	941	941
POUR UN GARCON	MARS FILMS	13-nov.	EUROPE	10	2 164	216
PROMESSES	SOLARIS	24-avr.	USA	5	3 283	657
PURE COINCIDENCE (UNE)	FILMS DU LOSANGE	29-mai	FRANCE	4	1 461	365
RUE DES PLAISIRS	PATHE	13-févr.	FRANCE	9	4 470	497
SALOME	MK2	18-déc.	EUROPE	1		
SAMSARA	OCEAN FILMS	30-avr.	AUTRES	14	12 820	916
SATIN ROUGE	DIAPHANA	24-avr.	AUTRES	4	2 382	596
SE SOUVENIR DES BELLES CHOSES	PAN EUROPEENNE	09-janv.	FRANCE	18	25 826	1 435
SEX IS COMEDY	REZO FILMS	05-juin	FRANCE	9	3 117	346
SIA LE REVE DU PYTHON	PIERRE GRISE	12-juin	FRANCE	2	890	445
SOS BRIGADE DE SECOURS	CINEMA PUBLIC FILMS	10-avr.	AUTRES	1	648	648
SPIDER	METROPOLITAN	13-nov.	AUTRES	11	3 684	335
STRASS	MONDO FILMS	14-août	EUROPE	1	194	194
SWEET SIXTEEN	DIAPHANA	11-déc.	EUROPE	12	3 649	304
SWING	PYRAMIDE	20-mars	FRANCE	18	16 859	937

TAKING SIDES	MONDO FILMS	30-avr.	AUTRES	1	267	267
TEN	MK2	18-sept.	AUTRES	7	6 438	920
THE NAVIGATORS	DIAPHANA	02-janv.	EUROPE	28	28 322	1 011
TRISTAN ET ISEUT	MARS FILMS	03-avr.	FRANCE	3	2 686	895
TROIS ZERO	BAC FILMS	24-avr.	FRANCE	2	1 505	753
UN MONDE PRESQUE PAISIBLE	FILMS DU LOSANGE	18-déc.	FRANCE	6	1 110	185
UNE FEMME DE MENAGE	PATHE	13-nov.	FRANCE	26	17 952	690
UNE PART DU CIEL	AD VITAM	18-sept.	FRANCE	4	1 429	357
VENDREDI SOIR	BAC FILMS	11-sept.	FRANCE	7	3 209	458
VOYAGE A LA MER	DOC SUR GD ECRAN	06-nov.	FRANCE	1	353	353
WESH WESH	HAUT ET COURT	01-mai	FRANCE	4	2 740	685
WINDTALKERS	PATHE	04-sept.	USA	1		

Localités servies en copies A.D.R.C. pour l'Année 2002, sur la procédure Petites Villes

VILLE	Dpt	VILLE	Dpt	VILLE	Dpt
ABBEVILLE	80	ARGENTEUIL	95	BAILLARGUES	34
ACHERES	78	ARGENTIERE LA BESSEE (L')	05	BAILLEUL	59
ACIGNE	35	ARGENTON CHATEAU	79	BAIN DE BRETAGNE	35
AGDE	34	ARGENTON SUR CREUSE	36	BALARUC LES BAINS	34
AGEN	47	ARGENTRE DU PLESSIS	35	BAR SUR AUBE	10
AGON COUTAINVILLE	50	ARRAS	62	BARAQUEVILLE	12
AIGLE (L')	61	ARRENS MARSOUS	65	BARBEZIEUX ST HILAIRE	16
AIGUES MORTES	30	ARS EN RE	17	BARBOTAN LES THERMES	32
AIGUILLON	47	ARS SUR MOSELLE	57	BARCARES (LE)	66
AIRE SUR L'ADOUR	40	ARUDY	64	BARCELONNETTE	04
AIRE SUR LA LYS	62	ARZON	56	BAREGES	65
AIZENAY	85	ATHIS MONS	91	BARJOLS	83
ALBERT	80	AUBENAS	07	BARNEVILLE CARTERET	50
ALBERTVILLE	73	AUBERVILLIERS	93	BASTIA	20
ALBI	81	AUBIGNY	85	BAUD	56
ALTKIRCH	68	AUBIGNY SUR NERE	18	BAUGE	49
AMBARES ET LAGRAVE	33	AUBUSSON	23	BAUME LES DAMES	25
AMBERIEU EN BUGEY	01	AUCAMVILLE	31	BAYEUX	14
AMBERT	63	AUCH	32	BAZAS	33
AMELIE LES BAINS	66	AUCHEL	62	BEAUGENCY	45
AMIENS	80	AUDIERNE	29	BEAULIEU SUR MER	06
ANCENIS	44	AUDINCOURT	25	BEAUMONT SUR OISE	95
ANCIZES COMPS (LES)	63	AUDUN LE TICHE	57	BEAUPREAU	49
ANDELYS (LES)	27	AULNAY SOUS BOIS	93	BEAUREPAIRE	38
ANDERNOS LES BAINS	33	AUMALE	76	BEAUVAIS	60
ANGERS	49	AUNAY SUR ODON	14	BEGLES	33
ANGLES (LES)	66	AUTERIVE	31	BELLAC	87
ANGOULEME	16	AUTUN	71	BELLEGARDE	01
ANICHE	59	AUXONNE	21	BELLEVILLE SUR SAONE	69
ANNECY	74	AUZIELLE	31	BELLEY	01
ANNEMASSE	74	AVESNES SUR HELPE	59	BENFELD	67
ANNONAY	07	AVIGNON	84	BENODET	29
ANTONY	92	AVION	62	BERCK SUR MER	62
APT	84	AVRANCHES	50	BERNAY	27
ARCACHON	33	AX LES THERMES	09	BERNERIE EN RETZ (LA)	44
ARCUEIL	94	BACCARAT	54	BERRE L'ETANG	13
ARGELES GAZOST	65	BAGNERES DE BIGORRE	65	BESSE SUR ISSOLE	83
ARGELES SUR MER	66	BAGNERES DE LUCHON	31	BETTON	35
ARGENT SUR SAULDRE	18	BAGNOLES DE L'ORNE	61	BEYNES	78
ARGENTAT	19	BAGNOLET	93	BEZONS	95

VILLE	Dpt	VILLE	Dpt	VILLE	Dpt
BIDART	64	BREAL SOUS MONTFORT	35	CARANTEC	29
BIGANOS	33	BRESSE (LA)	88	CARBON BLANC	33
BISCAROSSE BOURG	40	BRESSUIRE	79	CARCANS MAUBUISSON	33
BISCAROSSE PLAGE	40	BRETENOUX (BIARS)	46	CARENTAN	50
BITCHE	57	BRETIGNOLLES SUR MER	85	CARHAIX PLOUGUER	29
BLAGNAC	31	BRETIGNY SUR ORGE	91	CARMAUX	81
BLAIN	44	BRIANCON	05	CARNAC	56
BLAMONT	54	BRICQUEBEC	50	CARPENTRAS	84
BLANC (LE)	36	BRIE COMTE ROBERT	77	CARRY LE ROUET	13
BLANC MESNIL (LE)	93	BRIGNOLES	83	CASTANET TOLOSAN	31
BLANQUEFORT	33	BRIOUDE	43	CASTELGINEST	31
BLAYE	33	BRIVE LA GAILLARDE	19	CASTELMAUROU	31
BLENOD LES PONT A MOUSSON	54	BRON	69	CASTELNAUDARY	11
BLOIS	41	BRUAY LA BUISSIERE	62	CASTELSARRASIN	82
BLONVILLE SUR MER	14	BRUZ	35	CASTETS	64
BOBIGNY	93	BUIS LES BARONNIES	26	CASTILLONNES	47
BOEN SUR LIGNON	42	BUISSON DE CADOIN (LE)	24	CATEAU CAMBRESIS (LE)	59
BOHAIN EN VERMANDOIS	02	BUZANCAIS	36	CAUDEBEC EN CAUX	76
BOISSY ST LEGER	94	CABESTANY	66	CAUDRY	59
BOLBEC	76	CADILLAC	33	CAUSSADE	82
BOLLENE	84	CAEN	14	CAUTERETS	65
BONDY	93	CAEN (DOZULE)	14	CAVAILLON	84
BONNEUIL SUR MARNE	94	CAGNES SUR MER	06	CAVALAIRE SUR MER	83
BONNEVILLE	74	CAHORS	46	CAZERES	31
BORT LES ORGUES	19	CALLAC	22	CERIZAY	79
BOUGUENAIS	44	CALUIRE ET CUIRE	69	CERNAY	68
BOULOGNE BILLANCOURT	92	CAMARES	12	CESSON SEVIGNE	35
BOULOGNE SUR GESSE	31	CAMARET SUR MER	29	CESTAS	33
BOULOGNE SUR MER	62	CAMBO LES BAINS	64	CHALAIS	16
BOURBON L'ARCHAMBAULT	03	CAMBRAI	59	CHALINDREY	52
BOURBON LANCY	71	CAMPBON	44	CHALLANS	85
BOURBOULE (LA)	63	CANCALE	35	CHALLES LES EAUX	73
BOURG ARGENTAL	42	CANEJAN	33	CHALONNES SUR LOIRE	49
BOURG EN BRESSE	01	CANET EN ROUSSILLON (LE)	66	CHAMBERY	73
BOURGANEUF	23	CANNES	06	CHAMBON SUR LIGNON (LE)	43
BOURGES	18	CANNES LA BOCCA	06	CHAMONIX	74
BOURGET (LE)	93	CANNET (LE)	06	CHAMPAGNOLE	39
BOURGNEUF LA FORET (LE)	53	CANTELEU	76	CHAMPIGNY SUR MARNE	94
BOURGUEIL	37	CAPBRETON	40	CHANTILLY	60
BOUSBECQUE	59	CAPDENAC	12	CHANTONNAY	85
BRAY DUNES	59	CAPTIEUX	33	CHAPELLE BASSE MER (LA)	44
BRAY SUR SEINE	77	CAPVERN	65	CHARBONNIERES LES BAINS	69

VILLE	Dpt	VILLE	Dpt	VILLE	Dpt
CHARITE SUR LOIRE (LA)	58	CLAMECY	58	CREON	33
CHARLIEU	42	CLAYETTE (LA)	71	CREST	26
CHARMOILLES	25	CLELLES	38	CRETEIL	94
CHAROLLES	71	CLERMONT	60	CREUTZWALD	57
CHARTRES DE BRETAGNE	35	CLERMONT L'HERAULT	34	CROISIC (LE)	44
CHASSENEUIL SUR BONNIEURE	16			CLICHY 92 CROZON	29
CHATEAU ARNOUX	04	CLISSON	44	CRUAS	07
CHATEAU D'OLONNE	85	CLUNY	71	CUCURON	84
CHATEAU DU LOIR	72	CLUSES	74	DAMPIERRE SUR SALON	70
CHATEAU GONTIER	53	COGOLIN	83	DAX	40
CHATEAU RENAULT	37	COLLIOURE	66	DECAZEVILLE	12
CHATEAUBRIANT	44	COLOMBES	92	DECINES CHARPIEU	69
CHATEAUDUN	28	COLOMIERS	31	DECIZE	58
CHATEAUGIRON	35	COMBOURG	35	DELLE	90
CHATEAULIN	29	COMBS LA VILLE	77	DESCARTES	37
CHATEAUNEUF LA FORET	87	COMMERCY	55	DESVRES	62
CHATEAURENARD	13	COMPIEGNE	60	DIE	26
	45	CONCARNEAU	29	DIEPPE	76
CHATEAUROUX	36	CONDOM	32	DIEULEFIT	26
CHATELLERAULT	86	CONFLANS EN JARNISY	54	DIGNE LES BAINS	04
CHATENAY MALABRY	92	CONFLANS STE HONORINE	78	DIGOIN	71
CHATILLON	92	CONFOLENS	16	DINARD	35
CHATILLON EN VENDELAIS	35	CONTIS ST JULIEN EN BORN	40	DIVES SUR MER	14
CHATRE (LA)	36	CONTREXEVILLE	88	DIVONNE LES BAINS	01
CHAUDES AIGUES	15	CORBIE	80	DOL DE BRETAGNE	35
CHAUFFAILLES	71	CORTE	20	DOLE	39
CHAUMONT	52	COSNE COURS SUR LOIRE	58	DOMONT	95
CHAUNY	02	COTE ST ANDRE (LA)	38	DOMPIERRE SUR BESBRE	03
CHAUVIGNY	86	COUARDE SUR MER (LA)	17	DONGES	44
CHAVILLE	92	COULGENS - (ROCHETTE)	16	DORAT (LE)	87
CHEF BOUTONNE	79	COURBEVOIE	92	DOUAI	59
CHELLES	77	COURNEUVE (LA)	93	DOUARNENEZ	29
CHEMILLE	49	COURNON D'AUVERGNE	63	DOUCHY LES MINES	59
CHILLY MAZARIN	91	COURPIERE	63	DOULLENS	80
CHINON	37	COURRIERES	62	DOURDAN	91
CHOISY LE ROI	94	COURSEULLES SUR MER	14	DOUVAIN	74
CHOLET	49	COURTINE (LA)	23	DOUVRES LA DELIVRANDE	14
CINEMAGINAIRE	66	COUTANCES	50	DOZULE	14
CIOTAT (LA)	13	CRAN GEVRIER	74	DRAGUIGNAN	83
CIVRAY	86	CRAPONNE SUR ARZON	43	DRAVEIL	91
CIZOS	65	CRECHE (LA)	79	DUNIERES	43
CLAMART	92	CRECY EN PONTHEIU	80	DUNKERQUE	59

VILLE	Dpt	VILLE	Dpt	VILLE	Dpt
DURFORT	30	FONTVIEILLE	13	GRASSE	06
EAUX BONNES	64	FORBACH	57	GRAU DU ROI (LE)	30
EAUZE	32	FORCALQUIER	04	GRAULHET	81
ECULLY	69	FORT MAHON PLAGE	80	GRAVELINES	59
EGLETONS	19	FOS SUR MER	13	GRAY	70
EMBRUN	05	FOSSES	95	GRENADE SUR GARONNE	31
ENSUES-LA-REDONNE	83	FOUESNANT	29	GREOUX LES BAINS	04
ENTRAYGUES SUR TRUYERE (PORTICCIO)	12 20	FOUGERES	35	GROSSETTO PRUGNA	
ENTRE DEUX GUIERS	38	FOURAS	17	GUEBWILLER	68
EPERNAY	51	FOURMIES	59	GUEMENE PENFAO	44
EPINAY SUR SEINE	93	FOUX D'ALLOS (LA)	04	GUEMENE SUR SCORFF	56
EQUEURDREVILLE-HAINNEVILLE GUER	50 56	FRANCONVILLE LA GARENNE			95
ERMONT 35	95	FRESNES	94	GUERCHE DE BRETAGNE (LA)	
ERNEE	53	FRONTIGNAN	34	GUERET	23
ERSTEIN	67	FROUARD	54	GUEUGNON	71
ESPALION	12	GACE	61	GUICHEN	35
ETEL	56	GAGNY	93	GUILHERAND GRANGES	07
EVAUX LES BAINS	23	GAILLAC	81	GUILLESTRE	05
EVIAN LES BAINS	74	GAILLON	27	GUIPRY MESSAC	35
EVRON	53	GANNAT	03	GUJAN MESTRAS (LA HUME)	33
EYGUIERES	13	GARDANNE	13	HAGETMAU	40
EYMOUTIERS	87	GARDE (LA)	83	HAGONDANGE	57
EYSINES	33	GARGES LES GONESSE	95	HAGUENAU	67
FALAISE	14	GAUDE (LA)	06	HAILLAN (LE)	33
FAMECK	57	GENCAY	86	HALLUIN	59
FAOUE (LE)	56	GENNEVILLIERS	92	HAM	80
FERNEY VOLTAIRE	01	GERARDMER	88	HARNES	62
FERRIERE (LA)	85	GEX	01	HASPARREN	64
FERTE BERNARD (LA)	72	GIEN	45	HAUTEVILLE LOMPNES	01
FERTE MACE (LA)	61	GIF SUR YVETTE	91	HAUTEVILLE SUR MER	50
FERTE MILON (LA)	02	GISORS	27	HAUTMONT	59
FEURS	42	GIVET	08	HAVRE (LE)	76
FIGEAC	46	GIVORS	69	HAY LES ROSES (L')	94
FIRMINY	42	GONFREVILLE L'ORCHER	76	HAYANGE	57
FLECHE (LA)	72	GORRON	53	HAYE DU PUIITS (LA)	50
FLEURANCE	32	GOURETTE - EAUX BONNES	64	HAZEBROUCK	59
FOIX	09	GOURIN	56	HENDAYE	64
FONT ROMEU ODEILLO VIA	66	GOURNAY EN BRAY	76	HENIN BEAUMONT	62
FONTAINEBLEAU	77	GOUSSAINVILLE	95	HERBIERS (LES)	85
FONTENAY AUX ROSES	92	GRAMAT	46	HERIC	44

FONTENAY LE FLEURY	78	GRANDE MOTTE (LA)	34	HEROUVILLE ST CLAIR	14
FONTENAY SOUS BOIS	94	GRANDE SYNTHÉ	59	HIRSON	02

VILLE	Dpt	VILLE	Dpt	VILLE	Dpt
HONFLEUR	14	LANGEAIS	37	LOUHANS	71
HOSSEGOR (SOORTS)	40	LANGOGNE	48	LOURDES	65
HOULGATE	14	LANGON	33	LUC (LE)	83
HOURTIN	33	LANGRES	52	LUDE (LE)	72
HUELGOAT	29	LANNEMEZAN	65	LUNEL	34
HYERES	83	LANNILIS	29	LURE	70
IBOS	65	LAON	02	LUXEUIL LES BAINS	70
IBOS - VIC EN BIGORRE (TOURNEE)			65	LARAGNE MONTEGLIN	05
LUZ ST SAUVEUR	65				
ILE D'AIX	17	LARUNS	64	LYON	69
ILE D'YEU	85	LATOUR DE FRANCE	66	MACHECOUL	44
INCHEVILLE	76	LAVAUUR	81	MAICHE	25
INGRANDES	49	LAVELANET	09	MALAKOFF	92
INZINZAC LOCHRIST	56	LECTOURE	32	MALESTROIT	56
ISIGNY SUR MER	14	LEERS	59	MAMERS	72
ISLE EN DODON (L')	31	LEGE	44	MANOSQUE	04
ISLE JOURDAIN (L')	32	LENCLOITRE	86	MANS (LE)	72
ISLE SUR LA SORGUE (L')	84	LEOGNAN	33	MARCIAC	32
ISSOUDUN	36	LEON	40	MARCIGNY	71
ISSY LES MOULINEAUX	92	LESNEVEN	29	MARCOUSSIS	91
ISTRES	13	LESPARRE MEDOC	33	MARCQ EN BAROEUL	59
IVRY SUR SEINE	94	LEUCATE PLAGES	11	MARLY	57
JANZE	35	LEVENS	06	MARLY LE ROI	78
JARD SUR MER	85	LIBOURNE	33	MARMANDE	47
JARNY	54	LIEVIN	62	MARTHON	16
JEUMONT	59	LIFFRE	35	MARTIGUES	13
JOEUF	54	LILAS (LES)	93	MARVEJOLS	48
JOIGNY	89	LILLE	59	MASSEUBE	32
JOINVILLE LE PONT	94	LILLEBONNE	76	MATHA	17
JONZAC	17	LISIEUX	14	MAULE	78
JOSSELIN	56	LIT ET MIXE	40	MAULEON	79
JOYEUSE	07	LIVRY GARGAN	93	MAULEON LICHARRE	64
JUVISY SUR ORGE	91	LOCHES	37	MAURIAC	15
LABOUHEYRE	40	LOCMINE	56	MAUVEZIN	32
LACANAU	33	LODEVE	34	MAYENNE	53
LALANNE TRIE	65	LONDE (LA)	83	MAZAMET	81
LAMALOU LES BAINS	34	LONS LE SAUNIER	39	MC4	05
LAMBALLE	22	LORIENT	56	MELLE	79
LAMBERSART	59	LORIOLE SUR DROME	26	MENDE	48
LAMBESC	13	LOROUX BOTTEREAU (LE)	44	MENTON	06
LAMOTTE BEUVRON	41	LOUDEAC	22	MERDRIGNAC	22
LANDERNEAU	29	LOUDENVIELLE	65	MERS LES BAINS	80

VILLE	Dpt	VILLE	Dpt	VILLE	Dpt
MERVILLE	59	MONTJEAN SUR LOIRE	49	NEUVILLE SUR SAONE	69
METABIEF	25	MONTMEDY	55	NIORT	79
MEUDON	92	MONTMIRAIL	51	NOEUX LES MINES	62
MEUNG SUR LOIRE	45	MONTMOREAU ST CYBARD	16	NOGARO	32
MEXIMIEUX	01	MONTMORILLON	86	NOGENT LE ROTROU	28
MEYMAC	19	MONTPON MENESTEROL	24	NOGENT SUR SEINE	10
MEYTHET	74	MONTREJEAU	31	NOIRETABLE	42
MEYZIEU	69	MONTREUIL	93	NOIRMOUTIER	85
MEZE	34	MONTREUIL SUR MER	62	NOISIEL	77
MILLAU	12	MONTRICHARD	41	NONTRON	24
MIMIZAN	40	MONTROUGE	92	NORT SUR ERDRE	44
MIMIZAN BOURG	40	MORCENX	40	NOTRE DAME DE MONTS	85
MIRAMAS	13	MORESTEL	38	NOYANT	49
MIRANDE	32	MOREZ	39	NOYON	60
MIRECOURT	88	MORLAIX	29	NOZAY	44
MIREPOIX	09	MORNANT	69	NUITS ST GEORGES	21
MITRY MORY	77	MORTAGNE AU PERCHE	61	NYONS	26
MOIRANS EN MONTAGNE	39	MORTEAU	25	OBERNAI	67
MOISSY CRAMAYEL	77	MOUANS SARTOUX	06	OISSEL	76
MONCOUTANT	79	MOULINS	03	OLORON STE MARIE	64
MONEIN	64	MOURENX	64	ORANGE	84
MONSEGUR	33	MUGRON	40	ORBAY	68
MONSEMPRON LIBOS	47	MULSANNE	72	ORLEANS	45
MONT DE MARSAN	40	MUNSTER	68	ORLY	94
MONT DORE (LE)	63	MUR DE BARREZ	12	ORNANS	25
MONT ST AIGNAN	76	MURAT	15	ORSAY	91
MONTAGNE (LA)	44	MURE (LA)	38	ORTHEZ	64
MONTAIGU	85	MURET	31	OSSEJA	66
MONTALIVET	33	MUTZIG	67	OUISTREHAM	14
MONTAUROUX	83	MUZILLAC	56	OULLINS	69
MONTBARD	21	NANGIS	77	OYONNAX	01
MONTBAZON	37	NANTERRE	92	PAIMPOL	22
MONTBRISON	42	NANTES	44	PALAIS (LE)	56
MONTDIDIER	80	NANTUA	01	PALAVAS LES FLOTS	34
MONTELMAR	26	NERAC	47	PAMIERS	09
MONTENDRE	17	NEUBOURG (LE)	27	PANISSIERES	42
MONTFORT L'AMAURY	78	NEUFCHATEAU	88	PANTIN	93
MONTGERON	91	NEUFCHATEL EN BRAY	76	PARAY LE MONIAL	71
MONTGUYON	17	NEUFCHATEL HARDELOT	62	PARTHENAY	79
MONTIGNAC	24	NEUILLY PLAISANCE	93	PAUILLAC	33
MONTIGNY LE BRETONNEUX	78	NEUVIC	19	PAVILLONS SOUS BOIS (LES)	93
MONTIGNY LES CORMEILLES	95	NEUVILLE DE POITOU	86	PENMARCH	29

VILLE	Dpt	VILLE	Dpt	VILLE	Dpt
PENNE SUR HUVEAUNE (LA)	13	PORNIC	44	RIXHEIM	68
PERIGUEUX	24	PORT DE BOUC	13	ROANNE	42
PERONNE	80	PORT LEUCATE	11	ROCHE BERNARD (LA)	56
PERREUX SUR MARNE (LE)	94	PORT ST LOUIS DU RHONE	13	ROCHE CHALAIS (LA)	24
PERTUIS	84	PORT VENDRES	66	ROCHE POSAY (LA)	86
PESSAC	33	PORTES LES VALENCE	26	ROCHE SUR FORON (LA)	74
PEZENAS	34	POULIGUEN (LE)	44	ROCHEFOUCAULT (LA)	16
PHALSBOURG	57	POUZAUGES	85	ROCHELLE (LA)	17
PIERRE BENITE	69	PRADES	66	RODEZ	12
PIROU	50	PRADET (LE)	83	ROMAINVILLE	93
PLAISANCE DU GERS	32	PRAYSSAC	46	ROMANS SUR ISERE	26
PLAISANCE DU TOUCH	31	PRIVAS	07	ROMILLY SUR SEINE	10
PLAISIR	78	PUY EN VELAY (LE)	43	ROMORANTIN	41
PLANCHER LES MINES	70	QUEND	80	RONCE LES BAINS	17
PLELAN LE GRAND	35	QUESTEMBERT	56	RONCQ	59
PLENEUF VAL ANDRE	22	QUIBERON	56	ROSCOFF	29
PLESSIS ROBINSON (LE)	92	QUIMPER	29	ROSIERES	07
PLESSIS TREVISE (LE)	94	QUIMPERLE	29	ROSNY SOUS BOIS	93
PLESTIN LES GREVES	22	RABASTENS	81	ROSTRENEN	22
PLOERMEL	56	RAMONVILLE ST AGNE	31	ROUEN	76
PLOUESCAT	29	RAON L'ETAPE	88	ROUMOULES	04
PLOUGASTEL DAOULAS	29	REDON	35	ROUSSES (LES)	39
PLOUGONVELIN	29	REICHSHOFFEN	67	RUFFEC	16
POITIERS	86	REIGNIER	74	RUMILLY	74
POITIERS - VOUNEUIL SUR VIENNE			86	REMIREMONT	88
RUOMS	07				
POIX DE PICARDIE	80	RENAZE	53	SABLE SUR SARTHE	72
POLIGNY	39	RENNES	35	SABRES	40
POMEYS	69	REOLE (LA)	33	SAIN BEL	69
POMMERAYE (LA)	49	REQUISTA	12	SALERNES	83
PONS	17	RETIERS	35	SALIES DE BEARN	64
PONT DE BEAUVOISIN (LE)	73	REVEL	31	SALLANCHES	74
PONT DE CHERUY	38	REVILLE	50	SALLES	33
PONT DE ROIDE	25	REZE LES NANTES	44	SAMATAN	32
PONT L'ABBE	29	RIBEAUVILLE	68	SANARY SUR MER	83
PONT L'EVEQUE	14	RIBERAC	24	SARLAT	24
PONT ST ESPRIT	30	RICHELIEU	37	SARREBOURG	57
PONT STE MAXENCE	60	RIEUPEYROUX	12	SARREGUEMINES	57
PONTARLIER	25	RIOM	63	SARZEAU	56
PONTAULT COMBAULT	77	RIOM ES MONTAGNES	15	SAULIEU	21
PONTCHATEAU	44	RION DES LANDES	40	SAVERDUN	09
PONTONX SUR L'ADOUR	40	RIS ORANGIS	91	SAVIGNY LE TEMPLE	77

VILLE	Dpt	VILLE	Dpt	VILLE	Dpt
SCEAUX	92	ST CIERS SUR GIRONDE	33	ST LO	50
SCHILTIGHEIM	67	ST CLAUDE	39	ST LOUP SUR SEMOUSE	70
SEES	61	ST CYR L'ECOLE	78	ST MAIXENT L'ECOLE	79
SEGRE	49	ST CYR SUR MER	83	ST MARCEL	27
SEIGNOSSE	40	ST DENIS	93	ST MARCELLIN	38
SELESTAT	67	ST DIE	88	ST MARS LA JAILLE	44
SEMUR EN AUXOIS	21	ST DIZIER	52	ST MARTIN D'ARROSSA	64
SENLIS	60	ST ETIENNE DE MONTLUC	44	ST MARTIN D'HERES	38
SENONCHES	28	ST FLORENT LE VIEIL	49	ST MARTIN DE CRAU	13
SEREMANGE	57	ST FLORENT SUR CHER	18	ST MARTIN EN HAUT	69
SEVRAN	93	ST FLORENTIN	89	ST MARTIN VESUBIE	06
SEVRES	92	ST FLOUR	15	ST MAUR DES FOSSES	94
SEYNE SUR MER (LA)	83	ST GALMIER	42	ST MEDARD EN JALLES	33
SEYNOD	74	ST GAUDENS	31	ST MICHEL CHEF CHEF	44
SEZANNE	51	ST GENIES BELLEVUE	31	ST MICHEL DE MAURIENNE	73
SIGEAN	11	ST GENIEZ D'OLT	12	ST MICHEL SUR ORGE	91
SISTERON	04	ST GENIS DE SAINTONGE	17	ST NAZAIRE	44
SIX-FOURS	83	ST GENIS LAVAL	69	ST OUEN	80
SOISSONS	02	ST GENIX SUR GUIERS	73	ST OUEN SUR SEINE	93
SOMMIERES	30	ST GEORGES DE DIDONNE	17	ST PALAIS	64
SOUILLAC 17	46	ST GEORGES DE REINTEBAULT	35	ST PALAIS SUR MER	
SOULAC SUR MER	33	ST GILLES CROIX DE VIE	85	ST PAUL DE FENOUILLET	66
SOUSTONS	40	ST GIRONS	09	ST PAUL TROIS CHATEAUX	26
SOUTERRAINE (LA)	23	ST GRATIEN	95	ST PAVACE	72
ST AFFRIQUE 44	12	ST HILAIRE DE BRETHMAS	30	ST PHILBERT DE GRAND LIEU	
ST AIGNAN	41	ST HILAIRE DE RIEZ	85	ST PIERRE D'OLERON	17
ST AMAND MONTROND	18	ST HILAIRE DU HARCOUET	50	ST PIERRE DES CORPS	37
ST ANDRE DE CUBZAC	33	ST HILAIRE LA PALUD	79	ST PIERRE DES NIDS	53
ST ANTONIN NOBLE VAL	82	ST HONORE LES BAINS	58	ST PIERRE SUR DIVES	14
ST ARNOULT EN YVELINES	78	ST JEAN D'ANGELY	17	ST POL SUR TERNOISE	62
ST ASTIER	24	ST JEAN DE BOURNAY	38	ST PRIEST	69
ST AUBIN DU CORMIER	35	ST JEAN DE LUZ	64	ST QUAY PORTRIEUX	22
ST AULAYE	24	ST JEAN DE MONTS	85	ST RAPHAEL	83
ST AVOLD	57	ST JEAN PIED DE PORT	64	ST REMY DE PROVENCE	13
ST BARTHELEMY D'ANJOU	49	ST JUNIEN	87	ST RENAN	29
ST BREVIN L'OCEAN	44	ST JUST EN CHAUSSEE	60	ST SAVINIEN	17
ST BREVIN LES PINS	44	ST JUST ST RAMBERT	42	ST SEVER	40
ST CALAIS	72	ST LARY SOULAN	65	ST SULPICE	81
ST CAST LE GUILDO	22	ST LAURENT DE CERDANS	66	ST SYMPHORIEN SUR COISE	69
ST CERE	46	ST LAURENT DE NESTE	65	ST TROJAN LES BAINS	17

ST CHAMOND	42	ST LAURENT DU PONT	38	ST VALERY EN CAUX	76
ST CHELY D'APCHER	48	ST LEONARD DE NOBLAT	87	ST VINCENT DE TYROSSE	40

VILLE	Dpt	VILLE	Dpt	VILLE	Dpt
ST YRIEIX LA PERCHE	87	TOULOUSE	31	VERNOUX EN VIVARAIS	07
STAINS	93	TOULOUSE - TOURNEFEUILLE		31VERRIERES LE BUISSON	91
STE FOY LA GRANDE	33	TOURNON SUR RHONE	07	VERSAILLES	78
STE FOY LES LYON	69	TOURNUS	71	VERTOU	44
STE HERMINE	85	TOURS	37	VERVINS	02
STE LIVRADE SUR LOT	47	TRANCHE SUR MER (LA)	85	VESINET (LE)	78
STE MARIE SUR MER	44	TRAPPES	78	VESOUL	70
STE MAXIME	83	TREMBLAY EN FRANCE	93	VEYNES	05
STE MENEHOULD	51	TREPORT (LE)	76	VIC EN BIGORRE	65
STE SIGOLENE	43	TRIMOUILLE (LA)	86	VIC FEZENSAC	32
STE TULLE	04	TROUVILLE SUR MER	14	VIEUX BOUCAU LES BAINS	40
STRASBOURG	67	TULLE	19	VIGAN (LE)	30
SURESNES	92	TULLINS	38	VIHIERS	49
SURGERES	17	TURBALLE (LA)	44	VILLARD BONNOT	38
TALMONT ST HILAIRE	85	UGINE	73	VILLARS LES DOMBES	01
TARARE	69	ULIS (LES)	91	VILLECRESNES	94
TARASCON	13	UNION	31	VILLEDIEU LES POELES	50
TARASCON SUR ARIEGE	09	USSEL	19	VILLEFONTAINE	38
TASSIN LA DEMI LUNE LAURAGAIS	69 31	UZERCHE	19	VILLEFRANCHE DE	
TEIL SUR ARDECHE (LE)	07	UZES	30	VILLEFRANCHE SUR MER	06
TEMPLEUVE	59	VAGNEY	88	VILLEJUIF	94
TENCE	43	VAISON LA ROMAINE	84	VILLENEUVE D'ASCQ	59
TENDE	06	VAL DE REUIL	27	VILLERS COTTERETS	02
TERGNIER	02	VALBONNE	06	VILLERS SUR MER	14
TERRASSON	24	VALDAHON	25	VILLERUPT	54
THANN	68	VALENCE D'AGEN	82	VILLEURBANNE	69
THEIL SUR HUISNE (LE)	61	VALETTE (LA)	83	VILLIERS SUR MARNE	94
THIERS	63	VALLET	44	VIOLAY	42
THILLOT (LE)	88	VALOGNES	50	VIRE	14
THIONVILLE	57	VALREAS	84	VITRE	35
THIVIERS	24	VALS LES BAINS	07	VITRY SUR SEINE	94
THIZY	69	VANNES	56	VITTEL	88
THONON LES BAINS	74	VANS (LES)	07	VIZILLE	38
THORENS GLIERES	74	VANVES	92	VOREPPE	38
THOUARS	79	VAUCRESSON	92	VOUNEUIL SUR VIENNE	86
THUMERIES	59	VAUGNERAY	69	VOUZIERES	08
THURY HARCOURT	14	VAUX LE PENIL	77	WASQUEHAL	59
TONNAY BOUTONNE	17	VAYRAC	46	WITTENHEIM	68
TONNEINS	47	VENCE	06	WOIPPY	57
TONNERRE	89	VENISSIEUX	69	YERRES	91
TOUCY	89	VERNEUIL SUR AVRE	27		

Procédure Art et Essai Titre	Distributeur	Date de sortie nationale	Nationalité	Nbr copies distributeurs	ART ET ESSAI	Nbr copies	MOYENNE PAR COPIE
The navigators	Diaphana	2-janv	Grande-Bretagne	64	18 159	11	1 650
La Cienaga	Ad vitam	9-janv	Argentine	10	1 582	2	791
Atanarjuat	Rezo Films	13 fev	Canada	57	9 977	12	831
Lundi matin	Films du Losange	20-févr	France	40	3 748	7	496
Distance	Id Distriburion	27-févr	Japon	7	216	1	216
Swing	Pyramide	20-mars	France	89	2088	3	696
Avalon	Cinevia	27-mars	Japon	51	4351	4	1 087
Samsara	Océan Films	30-avr	Inde	85	6 960	5	1 392
Sex is comedy	Rézo Films	5-juin	France	115	687	2	343
Sia le rêve du python	Pierre Grise	12-juin	France	9	1137	1	1 187
Lagaan	Rezo Films	26-juin	Inde	28	890	1	890
Polissons et galipettes	Lolistar	24-juil	France	8	2 375	3	791
Etre et avoir	Films du Losange	28-août	France	122	63 848	30	2 128
Corto Maltese	Gébéka Films	25-sept	France	141	9 683	13	744
Intervention divine	Pyramide	2-oct	France	105	11 820	10	1 182
Bowling for Columbine	Diaphana	9-oct	Usa	131	11 121	7	1 588
Blissfully yours	Why not	9-oct	Thaïlande	4	830	1	830
Bloody Sunday	Haut et Court	30-oct	Grande-Bretagne	51	4 250	5	850
L'Homme sans passé	Pyramide	6-nov	Finlande	155	15 408	15	1 027
Le Papillon	Rezo Films	18-déc	France	322	18 602	18	1 033
Novo	Haut et Court	25-déc	France	58	2 206	3	
					189 938		

Procédure Villes Moyennes Titre	Distributeur	Date de sortie nationale	Nationalité	Nbr copies distributeurs	ART ET ESSAI	Nbr copies	MOYENNE PAR COPIE
Se souvenir des belles choses	Pan Européenne	9-janv	France	141	18 213	20	910
8 femmes	Mars Films	6-févr	France	431	44 244	25	1 769
Amen	Pathé	27-févr	France	190	49 747	32	1 554
Monsieur Batignole	Bac Films	6-mars	France	458	13 990	10	1 399
Gosford Park	Mars Films	20-mars	Usa	87	16 594	12	1 382
Le Voyage de Chihiro	G.B.V.I.	10-avr	Japon	211	26 300	25	1 052
Parle avec elle	Pathé	10-avr	Espagne	270	58 681	35	1 676
Le Défi	Euripide	21-mai	France	147	9 140	15	609
Marie-Jo et ses 2	Diaphana	26-juin	France	178	25 565	25	1 022

amours							
Sexes très opposés	K'ien distrib	10-juil	France	64	1 428	3	476
Mille millièmes	Diaphana	7-août	France	85	5 054	10	505
Monique	Pan Européenne	21-août	France	314	4 813	13	370
Etre et avoir	Films du Losange	28-août	France	150	37253	23	1 619
Le Fils	Diaphana	23-oct	France	91	5 613	5	1 122
Une femme de ménage	Pathé	13-nov	France	212	34 847	30	1 161
					351 482		

TOTAL VILLES MOYENNES ET ART ET ESSAI					189 938	351 482	541 420
--	--	--	--	--	---------	---------	----------------

MODES D'INTERVENTION DE L'ADRC POUR L'ACCÈS AUX FILMS

Les dispositions qui suivent ont fait l'objet, en premier lieu, d'une phase d'élaboration de la part des administrateurs et de la direction de l'ADRC, avec les avis du CNC. Une phase de concertation a suivi avec les instances et représentants des divers secteurs professionnels, ainsi qu'avec le Médiateur du cinéma. Enfin, les dispositions définitives issues de ces concertations ont fait l'objet d'un dernier débat de la part des administrateurs de l'ADRC au Conseil du 9 novembre 2000 où, en accord avec le CNC, elles ont été adoptées.

Ces dispositions s'appliquent pleinement dès janvier 2001.

PRÉAMBULE :

Par ses divers modes et procédures d'intervention, l'une des missions premières de l'ADRC consiste, sur l'ensemble du territoire et dans un objectif d'aménagement culturel, au profit d'une pluralité de salles, de films et de publics, à favoriser l'accès aux films des salles situées dans des zones ou des localités insuffisamment prises en compte par les diffuseurs, et/ou soumises à la forte concurrence des équipements d'exploitation multisalles concentrés de type « multiplexe ».

L'actualisation de ses modes d'intervention pour l'accès aux films répond, pour une part, à la nécessité d'assurer la cohérence d'action de l'ADRC dans tous les secteurs où elle est appelée à intervenir. D'autre part, elle doit lui permettre de compenser les nouveaux effets perturbateurs du « marché » quant à la meilleure diffusion et exploitation des films sur le territoire, et de veiller au meilleur accès des salles à la plus grande diversité des œuvres.

Les interventions de l'ADRC en tirage de copies sont complémentaires des diffusions mises en place par les distributeurs. Elles permettent de répondre à des besoins et des demandes de salles que les seules possibilités des distributeurs ne peuvent résoudre au moment de la sortie des films, ou dans un délai répondant aux besoins des salles.

L'ADRC ne se substitue pas aux responsabilités et aux fonctions du distributeur, et ne peut devenir, pour certaines salles, le seul interlocuteur sur un film, en lieu et place du distributeur.

Pour déterminer son intervention, l'ADRC, et ses divers Comités Techniques Professionnels, doivent apprécier, avec toute la précision nécessaire, les stratégies de diffusion des films faisant l'objet de demandes de l'exploitation.

Cette intervention ne peut s'opérer qu'en fonction de la cohérence et de la couverture territoriale des plans de diffusion nationaux des films qui doivent être communiqués à l'ADRC dans un délai permettant leur analyse.

Seront ainsi envisagés, entre autres, la répartition de la diffusion entre les salles des villes-clés et celles des villes petites et moyennes, et l'accessibilité aux copies pour les salles sans lien structurel, direct ou indirect, avec le diffuseur du film, notamment l'accessibilité de la version originale.

Des stratégies de diffuseur contraires à ces conditions de répartition et d'accessibilité des films ne pourraient donner lieu à une intervention complémentaire de l'ADRC.

En effet, quelle que soit la procédure ADRC par laquelle ces copies sont mises en place, les copies ADRC ne peuvent suffire à rétablir une cohérence de diffusion nécessaire sur les films, et à assurer une pleine accessibilité du film pour les salles.

Par ailleurs, l'ADRC ne doit pas contribuer à instituer une diffusion à deux vitesses : d'un côté le distributeur qui, en fonction de ses relations et impératifs commerciaux, ne se préoccuperait plus que des salles structurellement dominantes, apparaissant comme incontournables (par exemple celles des circuits d'exploitation nationaux), et de l'autre l'ADRC qui, en fonction de ses préoccupations d'aménagement culturel et de pluralisme de la diffusion et de l'exploitation des films, tendrait à devenir l'interlocuteur privilégié des autres salles.

La responsabilité et l'action du distributeur en faveur d'un réseau de salles diversifié, à l'échelle de l'ensemble du territoire, apparaît bien comme une nécessité pour le maintien et le développement de la diversité de diffusion des films.

I - DISPOSITIFS ET PROCEDURES D'INTERVENTION DE L'ADRC

L'ADRC intervient pour le meilleur accès aux films, par le tirage de copies supplémentaires, selon **3 dispositifs**.

Les villes « petites » et « moyennes » sont ainsi qualifiées par l'ADRC sur la base des entrées annuelles réalisées (données CNC).

Pour certains films que leurs plans de diffusion rendent moins accessibles, par exemple sur le secteur Art et Essai, des salles implantées dans des villes plus importantes pourront, par dérogation, si elles en font la demande, et avec l'accord nécessaire du distributeur, bénéficier du dispositif de circulation de copies « Petites Villes ».

Pour tous les dispositifs, la condition préalable établit que l'exploitant bénéficiaire doit être en règle au regard des textes et obligations régissant son activité.

1/ Dispositif pour les salles des « Petites Villes » : Circulation de la copie sur la base 1 salle=1 semaine

Définition des « Petites Villes ADRC » : Villes réalisant moins de 35 000 entrées annuelles.

Dérogations : les salles des villes réalisant dans l'année de 35 000 à 50 000 entrées peuvent accéder à ce dispositif, à leur demande, pour faciliter leur accès à certains films de diffusion plus réduite. Sur le secteur de l'Art et Essai, des salles de villes plus importantes peuvent accéder à ce dispositif. Ces dérogations doivent obtenir l'accord des distributeurs concernés et seront envisagées cas par cas par l'ADRC en fonction des conditions de diffusion du film et de l'état des demandes.

Mode d'intervention : Les demandes des salles sont produites directement auprès des correspondants régionaux de l'ADRC qui organisent et gèrent les circulations de copies en accord avec les distributeurs. Une copie peut être tirée quand une circulation est établie pour au moins 7 salles, soit 7 semaines d'exploitation, et dans la mesure où les demandes sont confirmées et fiables, non soumises au risque d'annulation.

Le tirage sera donc confirmé au vu du maintien des demandes au moment où les premiers résultats du film seront connus.

Fonctionnement :

Le non-respect par un exploitant des modes de fonctionnement suivants peut l'exclure des circulations ADRC.

> **Programmation** : 1 semaine d'exploitation par salle, avec un minimum de 5 séances dans la semaine. Cette exigence est prise en compte par l'ADRC en fonction des conditions habituelles d'exploitation de la salle concernée, du film considéré, et du contexte d'exploitation.

Par ailleurs, si la meilleure exploitation du film le nécessite, une reprise d'une copie ADRC du même film peut être programmée ultérieurement dans la mesure où cela n'entrave pas l'accès au film pour d'autres salles.

> **Conditions économiques** : - partage des recettes à 50 % sans minimum garanti, y compris pour une reprise éventuelle.

- l'exploitant transmet directement sa copie à l'exploitant qui le suit dans la circulation que lui a transmise l'ADRC, selon les conditions indiquées par l'ADRC.

En cas de reprise de programmation d'une copie ADRC demandée par des exploitants après le retour au stock distributeur de la copie considérée, après l'achèvement de la circulation initiale ADRC, les conditions économiques ADRC pour les nouvelles programmations ne s'appliqueront que dans le cas d'une nouvelle circulation de la copie de salle à salle sur au moins 4 semaines, avec au moins 3 séances par semaine.

> **Transports** : -l'exploitant assume dans les meilleures conditions le transport de la copie vers la salle qui suit dans respectant la circulation établie par l'ADRC, selon les conditions indiquées par l'ADRC, et en les contraintes horaires de programmation de la salle destinataire. la le premier et le dernier transport dans la circulation établie par l'ADRC – soit le départ de copie du stock du distributeur et son retour à ce stock – sont assumés par le distributeur du film.

> Résultats d'exploitation : chaque salle doit impérativement communiquer au plus tôt les résultats du film à l'ADRC qui doit évaluer en permanence le fonctionnement des dispositifs dont elle a la charge.

2/ Dispositif pour les salles des « Villes Moyennes »

Définition des « Villes Moyennes ADRC » : Villes réalisant de 35 000 à 215 000 entrées annuelles.

Dérogations : Selon les indications du dispositif Petites Villes, et afin d'améliorer leur accès à une diversité de films, notamment dans le secteur de l'Art et Essai, des salles de ces villes peuvent être intégrées, à leur demande, et en accord avec les distributeurs concernés, à des circulations Petites Villes.

Mode d'intervention : Les demandes des salles de villes moyennes doivent être prises en compte par le distributeur. Pour les demandes qu'il estime ne pas pouvoir satisfaire dans un délai satisfaisant pour les salles, le distributeur les organise en un plan de diffusion complémentaire proposé alors à l'ADRC, après lui avoir communiqué le plan de diffusion national complet du film.

Une copie peut être demandée dès lors qu'elle sera programmée pour au moins 8 semaines, chaque salle pouvant programmer la copie plusieurs semaines consécutives sans pouvoir excéder 5 semaines.

Le distributeur doit, par ailleurs, mettre en place lui-même au moins 80 copies au moment de l'intervention de l'ADRC.

Un Comité Technique Professionnel (C.T.P. , voir page 3 : point 4), administré et arbitré par l'ADRC, analyse la demande et détermine le nombre de copies pouvant être octroyé en fonction des demandes réelles des salles, des résultats commerciaux du film, et de la stratégie et pratique de diffusion du distributeur.

Cette intervention se confirme donc après la sortie du film faisant l'objet de la demande. Par ailleurs, des demandes complémentaires pourront être produites et étudiées ultérieurement en fonction des résultats et de la diffusion réelle du film.

Fonctionnement : (suite du Dispositif Villes Moyennes)

Le non-respect par un distributeur des modes de fonctionnement ci-après peut l'exclure du bénéfice d'une telle intervention.

> Plafond d'intervention de l'ADRC : 40% maximum du tirage distributeur, 100 copies maximum sous condition que le film réalise 20% au moins de part du marché hebdomadaire Paris-Périphérie (Ciné-Chiffres).

> Programmation : - les copies VM ADRC sont mises en place pour 8 semaines d'exploitation ; si l'ensemble des demandes villes moyennes ont été satisfaites, les copies peuvent alimenter des petites villes en fin de circulation.

- une copie VM ADRC doit changer de ville dès lors que son résultat hebdomadaire est inférieur de 50% à celui de la semaine précédente.

- une copie VM ADRC ne peut rester plus de 5 semaines dans la même ville.

> Conditions économiques : - location à 50% sans minimum garanti

- **les copies VM ADRC sont remboursables** dès lors que les recettes distributeur générées par ces copies dépassent un seuil relatif au coût de tirage effectif des copies, seuil défini ci-après.

> Information : - le distributeur informe immédiatement l'ADRC :

* dès le lundi, du plan de diffusion définitif du démarrage du film attribuant les copies confirmées par l'ADRC

* des résultats obtenus par les copies à compter de leur mise en place

* du plan de diffusion définitif des copies dès la fin de leur exploitation

- le distributeur informe chaque exploitant de l'origine ADRC du financement de la copie VM ADRC

Remboursement des copies : une copie VM ADRC est remboursable à l'ADRC aux conditions suivantes :

Une copie VM ADRC doit être remboursée par le distributeur à l'ADRC dès lors que les recettes distributeur générées par la circulation de cette copie sur 8 semaines sont égales ou supérieures au seuil défini par le coût effectif de la copie ADRC considérée multiplié, selon les cas, par un des coefficients suivants :

- . si le distributeur a obtenu moins de 20 copies VM ADRC : coefficient = 5
- . de 20 à 40 copies VM ADRC : coeff. = 4
- . plus de 40 copies VM ADRC : coeff. = 3

Ce coefficient est ramené à 6 pour les films sortant pour l'été, soit du 20 mai au 20 août.

D'autre part, lorsque le plan de diffusion définitif des copies obtenues fait apparaître un arrêt de l'exploitation des copies avant les 8 semaines minimum exigées, le distributeur devra rembourser une copie pour chaque cumul de 8 semaines de non-circulation constaté. Toutefois, la 7^{ème} et la 8^{ème} semaine ne seront comptabilisées que comme une seule semaine.

3/ Dispositif « Art et Essai » : Salles et films du secteur Art et Essai

Salles et villes destinataires : Les exploitants bénéficiaires sont ceux des salles Art et Essai indépendantes des régions et de la périphérie parisienne. La détermination des villes et salles destinataires des copies AE ADRC ayant demandé un film s'effectue en cohérence avec le plan de diffusion distributeur.

Mode d'intervention et fonctionnement : Ils sont identiques à ceux du dispositif Villes Moyennes, avec un Comité Technique Professionnel spécifique au dispositif Art et Essai.

Les copies AE ADRC attribuées sont donc remboursables dans les mêmes conditions que pour les Villes Moyennes.

4/ Les C.T.P. Villes Moyennes et Art et Essai

Rôle : Evaluer et analyser les demandes présentées à l'ADRC par les distributeurs, en fonction des critères d'évaluation et d'intervention de l'ADRC, afin d'émettre un avis sur l'opportunité et la nature de son intervention. L'ADRC établit la synthèse de ces avis et met en place cette intervention en relation avec le distributeur.

Les avis des membres du CTP donnés à l'ADRC sont confidentiels et ne peuvent être communiqués que sous forme de la synthèse de l'avis du CTP, ceci garantissant l'indépendance de jugement et d'expression de ses membres.

Les CTP se réunissent tous les trimestres à l'ADRC pour établir un bilan des interventions et débattre de leurs évolutions.

Composition : Les membres sont désignés par l'ADRC pour un an renouvelable, avec l'accord du CNC

. Villes Moyennes : 12 membres

représentants de la production : 3 ; représentants de l'exploitation : 5 ; représentants de la distribution : 4

. Art et Essai : 11 membres

représentants de la production : 2 ; représentants de l'exploitation : 6 ; représentants de la distribution : 3

5/ Confirmation anticipée des tirages

Des demandes de programmation certaines, reposant sur une démarche spécifique d'exploitation liée au film faisant l'objet de ces demandes (par exemple sur le secteur jeune public, ou l'Art et Essai, ou s'appuyant sur une opération d'animation, etc...), pourront être confirmées en amont de la sortie nationale du film considéré, dans la mesure où une circulation de copie pourra être établie et répondra aux principes de circulation de l'ADRC. Cette copie pourra éventuellement circuler dès la sortie nationale.

Ces dérogations, qui devront obtenir l'accord du distributeur, ne sont envisageables que dans la mesure où elles permettent une meilleure exploitation du film considéré s'appuyant sur un travail préalable effectif des exploitants concernés.

II - CRITERES D'EVALUATION ET D'INTERVENTION DE L'ADRC

Les interventions de l'ADRC ne peuvent s'exercer que dans le cadre d'une diffusion cohérente des films à l'échelle de l'ensemble du territoire, compte tenu de la pluralité des salles, des films et des publics.

L'ADRC doit veiller, avec les membres de ses Comités Techniques Professionnels, aux meilleures conditions de diffusion et d'accessibilité des films, y compris dans leurs versions originales, pour les salles et les publics.

Les critères suivants devront donc être pris en considération pour déterminer la possibilité et l'opportunité des interventions de l'ADRC.

1/ Couverture territoriale de la diffusion du film

Doivent être évaluées la concentration des copies au niveau des villes-clés, et la répartition des copies entre les villes-clés et les villes moyennes et petites, ainsi que les villes périphériques aux plus grandes unités urbaines.

2/ Accessibilité du film, y compris de la version originale

Doit être évalué l'accès au film pour les salles structurellement indépendantes du diffuseur du film et qui en ont demandé la programmation, notamment dans sa version originale.

3/ Conditions d'accès au film pour les salles et villes situées dans les zones dites « sensibles »

Les zones qualifiées par l'ADRC de « sensibles » sont celles situées dans les zones d'influence directe ou indirecte des équipements concentrés d'exploitation de type multiplexe.

L'ADRC établit pour chaque région la carte des zones « sensibles » et la liste des villes soumises à cette forte concurrence.

Elle agit prioritairement pour le meilleur accès aux films des villes et des salles concernées, selon ses divers dispositifs, et en faveur d'actions d'accompagnement sur ces films. L'analyse des plans de diffusion distributeur, et la détermination des interventions ADRC, seront tout d'abord opérées sur cette base.

Des programmations en sortie nationale pourront, dans ces conditions, être envisagées par l'ADRC, si elles répondent aux principes exposés au point 5 (p 3) « Confirmation anticipée des tirages ».

III – CONVENTIONNEMENT ADRC – EXPLOITANT – DISTRIBUTEUR

Tout destinataire d'une copie ADRC doit être informé du statut ADRC de cette copie (selon les procédures, par le distributeur ou le programmeur de la salle) afin qu'il ait la pleine connaissance des obligations et modes de gestion qui s'y attachent.

Le rappel des engagements réciproques figure dans les courriers de confirmation établis par l'ADRC pour chaque intervention.

L'ADRC veille, selon ses divers modes d'intervention, à la meilleure gestion des circulations qu'elle contrôle, à la meilleure information des partenaires, et au respect des engagements de chacun.

L'EXPLOITANT s'engage à

- produire sa demande de programmation de manière certaine, sans risque d'annulation, et à respecter ses obligations commerciales envers le distributeur concerné ;
- programmer au mieux le film en rapport aux conditions habituelles d'exploitation de sa salle et du film concerné ;
- veiller au meilleur état physique de la copie ADRC, à ne pas perturber le bon déroulement de la circulation de copie dont il fait partie, et à assurer notamment son meilleur transport vers la salle qui suit en tenant compte des impératifs de programmation de cette dernière (il en est de même pour les films annonces fournis par le distributeur).

Le DISTRIBUTEUR s'engage à

- respecter les conditions de fonctionnement des interventions ADRC, notamment sur les conditions économiques et sur la programmation ;
- communiquer à l'ADRC, au plus tôt en amont de la sortie du film, les conditions de diffusion du film, notamment par le plan de diffusion national complet et précis indiquant les salles destinataires des copies, avec l'indication des versions des copies (VO et VF) ;
- mettre à la disposition des salles destinataires des copies ADRC tout le matériel d'information, notamment pour la presse, et le matériel d'exploitation du film, notamment les films annonces, ceci pour permettre le meilleur travail d'exploitation du film.

IV – EXPORTATION

Conformément au dispositif d'attribution gratuite de copies aux distributeurs de films français à l'étranger, l'ADRC et le CNC demanderont la mise à disposition d'une partie de ces copies dès la fin de leur exploitation.

ⁱ Hors lot divers et honoraires

ⁱⁱ Hors lot divers et honoraires et lot équipements cinématographiques

ⁱⁱⁱ Le faible nombre de projets de cette catégorie (id. équipements) ne permet pas de définir de valeur significative
